

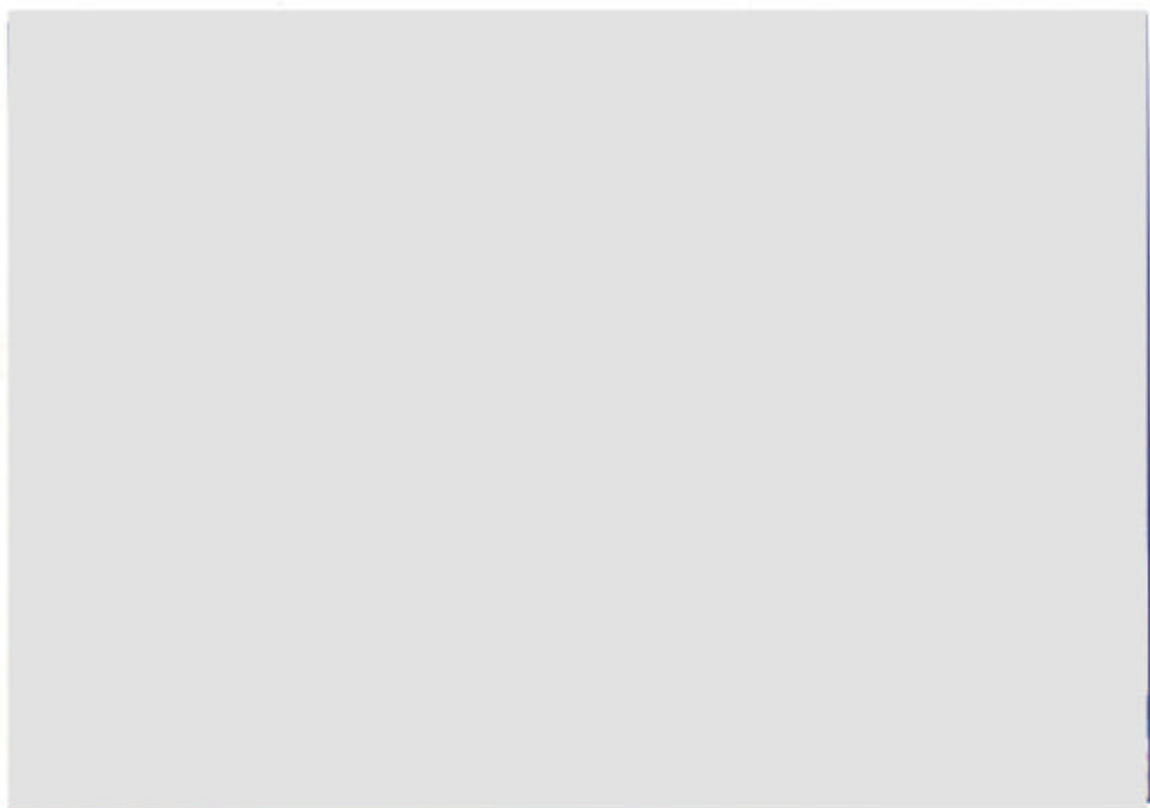
N° 24

Décembre 1999

SAMUDRA

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE



Inde : le cyclone qui a ravagé l'Orissa

Afrique du Sud : un nouvel apartheid ?

Canada : droits de pêche traditionnels

Norvège : les quotas

Cameroon : la pêche artisanale

Internet : les sites consacrés à la pêche

Brèves

Sommaire

SAMUDRA N° 24 DECEMBER 1999 revue de l'ICSF paraissant trois fois par an

<input type="checkbox"/>	EDITORIAL	1
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	INDE Les hommes et les cyclones	3
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	AFRIQUE DU SUD Un nouvel apartheid ?	9
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	CANADA En faveur des autochtones	17
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	FRANCE La fin de l'abondance	20
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	NORVEGE L'effet paradoxal des quotas	24
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	CAMEROUN Pour quelques pétrodollars de plus	28
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	MEMOIRES L'odeur de la fumée	31
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	POINT DE VUE Pavillons de complaisance	34
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	INTERNET Tissons la toile	36
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	JAPON Les ricaneurs se sont tus	41
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	CHINE Un casse-tête chinois	45
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	BREVES Bangladesh, Suède, Fiji, Inde, Mexique, Iran	50
<hr/>		

Comment

Les slogans de Seattle

«Hey Hey! Ho Ho! WTO's got to go!» (L'OMC, ça suffit!). Ainsi chantaient des dizaines de milliers de manifestants à Seattle pendant que se tenait la troisième Conférence des ministres du commerce de l'OMC qui devait signaler l'ouverture de nouvelles négociations visant à «libéraliser» encore plus les échanges internationaux. Les choses ont mal tourné, surtout à cause des désaccords entre pays développés et pays en développement, auxquels se sont ajoutées les protestations d'Ong, de syndicats et de mouvements agricoles.

Des centaines de propositions ont été présentées, quelques-unes portant sur les subventions à la pêche et sur l'accès aux marchés. Un certain nombre de pays du Nord (Australie, Islande, Nouvelle-Zélande, Norvège, Etats-Unis) et quelques pays du Sud (Philippines, Pérou...) souhaitaient la suppression de toutes les aides qui contribuent à alimenter les surcapacités de capture, qui créent des distorsions dans les échanges et empêchent une exploitation durable des stocks.

Le Japon voulait qu'on élargisse le mandat de l'assemblée à d'autres aspects : gestion efficace des pêches, contrôle des pavillons de complaisance, identification des facteurs qui encouragent des pratiques de pêche irresponsables, notamment les aides génératrices de déséquilibres dans les échanges commerciaux. Il préconisait donc la création, au sein de l'OMC, d'une commission de négociation spécifique pour les produits de la mer. En tant que premier importateur mondial de ces produits, le Japon est partisan du maintien de mesures douanières et non douanières, essentiellement pour des raisons de préservation et de gestion de la ressource. La Norvège, par contre, en tant que premier exportateur, souhaite l'élimination des barrières non douanières. Quant aux pays en développement, qui représentent plus de 40 pour cent des exportations mondiales des produits de la mer, ils ont fait bien peu de propositions à l'OMC sur la question de l'accès aux marchés. C'est assez surprenant car, à une date récente, des mesures douanières et non douanières ont été imposées à l'encontre de certains d'entre eux, ce qui a bloqué leur accès à des marchés rémunérateurs.

Peu de gens se rendent compte que les exportations constituent parfois une part importante des revenus des populations de pêcheurs du Sud. Très souvent le poisson est la seule denrée commercialisable qu'elles produisent. Pour pouvoir se nourrir et faire face à leurs besoins essentiels, elles doivent absolument vendre du poisson. Or, si ceux qui manifestaient à Seattle obtenaient gain de cause sur la question des normes sociales et du travail des enfants, beaucoup de ces pays en développement auraient du mal à exporter leurs produits.

Les espèces qui s'exportent se vendent souvent à meilleur prix que celles qui sont écoulées sur le marché intérieur. Les négociants sont en concurrence pour alimenter le marché extérieur, ce qui permet aux pêcheurs de retirer un peu plus d'argent de leur production, et cela malgré les intermédiaires. Notons que dans les pays d'Afrique et d'Asie où le poisson est la principale source de protéines animales, ce sont surtout les petits pélagiques qui entrent dans la consommation locale. Ces espèces ne sont pas particulièrement prisées sur les marchés du Nord.

Le premier impératif des Droits de l'Homme, ne serait-ce pas de sortir les gens de la pauvreté ? Pour cela il faut qu'ils aient des revenus convenables. Si on éliminait les barrières douanières et non douanières discriminatoires, les produits des pays du Sud accéderaient plus facilement aux marchés des pays du Nord. En même temps on pourrait créer sur place des ateliers de transformation à fort taux de main-d'œuvre. Dans les pays en développement concernés, ce serait une façon parmi d'autres de lutter contre la pauvreté.

Dans les sociétés où les parents apprennent traditionnellement à leur garçon ou à leur fille les gestes d'un métier dans le cadre familial, l'expression «travail des enfants» peut donner lieu à contresens. Ce n'est pas parce qu'un enfant est au travail qu'il est nécessairement une victime. Dans beaucoup de pays en développement, les moyens de formation sont limités. Et quand ils existent, on n'a pas de quoi se les offrir. Les enfants sont donc souvent formés sur le tas. Dans la pêche artisanale, les enfants sont nombreux à aider leurs parents ou une personne apparentée. S'ils ne s'habituent pas tôt à l'environnement marin, il leur sera difficile par la suite de surmonter le mal de mer, ce qui pour un pêcheur professionnel constituerait un handicap sérieux. Ceux qui militent en faveur des Droits de l'Homme devraient tenir compte des contextes socioculturels lorsqu'on vient à parler de normes sociales et d'enfants au travail. Sinon on pourrait, avec plus ou moins de raison, suspecter ceux qui expriment «leur préoccupation» sur ces questions de vouloir en fait protéger leurs intérêts, de vouloir le beurre et l'argent du beurre tandis que ce qu'ils réclament contribuera encore à réduire la maigre pitance de gens déjà démunis.

Les hommes et les cyclones

Le méga-cyclone qui s'est abattu sur les côtes de l'Etat d'Orissa en Inde a laissé après lui misère et désolation, et quelques leçons à apprendre pour ceux qui veulent

Les plus heureux ce sont les morts. Lorsqu'on croise les petits groupes serrés d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont survécu à la «Mère des cyclones», c'est l'impression qu'on recueille. On a fait disparaître les cadavres, dont on sent pourtant la présence dans la plainte des survivants. A quoi bon continuer à vivre : les vivants sont autant à plaindre que les morts.

Moyens d'existence, nourriture, logis, abri, vêtements, parents ou amis : tant de choses perdues. Mais la conséquence la plus grave de la calamité qui s'est acharnée sur le littoral de l'Orissa, ce 29 octobre 1999, c'est sans doute la perte du goût de vivre, la somme totale de toutes les autres pertes.

Les statistiques officielles donnent des estimations plutôt basses quant au nombre de victimes, mais il est difficile de trouver des sources concordantes. Les chiffres sont en fait très variables. Une brochure touristique disait que l'Orissa était «la demeure des dieux». Pour l'heure il s'agit plutôt d'un enfer, ou tout au moins d'un lourd purgatoire.

Les huit districts littoraux frappés par le cyclone étaient à tous points de vue les plus productifs de l'Orissa et considérés comme son grenier à riz. Deux semaines environ avant ce méga-cyclone, il y avait eu un autre, bien moins intense mais qui avait cependant causé beaucoup de dégâts dans des dizaines de villages du district de Ganjam.

On estimait les pertes en vie humaines à un millier tandis que 50 000 têtes de bétail auraient disparu. Toutes les récoltes étaient détruites. A vrai dire, on n'avait pas encore fini de compter les morts quand le second ouragan a frappé. La côte de l'Orissa a été littéralement rasée par ces deux calamités.

Les eaux du Golfe du Bengale qui baignent le nord de l'Orissa sont habituellement les

plus productives de toute la côte orientale de l'Inde. On trouve là des populations de pêcheurs hétérogènes qui utilisent toutes sortes d'embarcations traditionnelles en mer et dans les estuaires. Au nord dominant des Bengali, et il y a des pêcheurs émigrés venus du Bangladesh au nord de Paradeep. Dans le secteur Paradeep-Puri, ce sont surtout des pêcheurs de l'Andhra Pradesh. Dans le sud, ce sont des gens de l'Orissa qui parlent Telugu. Les populations Orya n'étaient pas très portées sur le poisson («trop salé», disaient-ils) ni vers la mer. Jusqu'à une époque récente, cela ne les dérangeait pas de voir arriver d'autres régions une foule de gens qui s'installaient en plein milieu de leurs villes : Puri, Paradeep, Astaranga. Dans le delta du Mahanadi la végétation était luxuriante. Il y avait de très belles mangroves pratiquement intactes, des criques bordées d'arbres magnifiques. Et des villages de Jambo, de Kharinasi, etc., les pêcheurs descendaient vers l'embouchure du fleuve. Il ne reste plus un seul arbre debout, et les villages ont été en grande partie détruits, ensevelis sous des montagnes de boue, tout comme les champs alentour.

Paradeep

Avant le cyclone, Paradeep est une ville industrielle très active mais pas très attrayante. C'est aussi le plus important port de pêche de l'Orissa. C'est là et à Chandipur-on-Sea que sont basés les bateaux motorisés de cet Etat. C'est également à Paradeep que viennent se réfugier quand souffle l'ouragan les chalutiers de l'Andhra Pradesh et d'ailleurs.

Tous les ans, de septembre au mois de janvier suivant, de nombreux pêcheurs remontent de l'Andhra Pradesh sur Paradeep ou Puri, souvent accompagnés de leur famille. Ils vivent dans des installations de fortune sur les plages, et ils font partie du paysage.

L'un d'entre eux est Singiri Narayana qui vient de Subbampeta, près de Kakinada. Il est arrivé en Orissa au mois de septembre. Pendant deux mois la pêche n'a pas été bonne. Il possède un bateau en fibre de verre pour lequel il a encore 100 000 roupies à rembourser. Les négociants de Paradeep avancent de grosses sommes d'argent aux pêcheurs en échange de leurs captures. Narayana avait ainsi obtenu 50 000 roupies. Mais sa production suffisait tout juste à acheter le carburant pour la prochaine marée et à payer l'équipage. Il commençait à désespérer de pouvoir rembourser ses dettes.

Le jeudi 28 octobre, les pêcheurs se doutaient qu'un cyclone se préparait et ils mirent leurs embarcations à l'abri dans le nouveau port dont la construction était achevée depuis cinq ans mais qui n'était utilisé que depuis cette année. Il faut savoir que dans cette partie du monde les cyclones font partie de la vie.

Habituellement, l'Orissa enregistre trois ou quatre cyclones dans l'année. Souvent les plus sérieux laissent de côté cette région et s'en vont frapper le Bangladesh. Narayana avait déjà été pris dans quelques cyclones pendant qu'il était en mer. C'était sans doute impressionnant, mais il n'était pas vraiment effrayé. Ce jour-là il amarra donc bien son bateau dans le port et se rendit à Sankakhud, le village de pêcheurs de Paradeep où il vit avec sa femme et ses quatre enfants dans un logis de location.

«Même si la radio avait lancé l'alerte, ça ne nous aurait pas servi à grand chose parce qu'ils auraient parlé en Orya». Il y avait eu une mise en garde de toute façon. Les services officiels avaient remarqué qu'une tempête se préparait et avaient averti tous les districts. Mais on dit que les instruments pour mesurer la vitesse du vent fonctionnaient mal, de sorte qu'on n'avait pas pu déterminer l'intensité du cyclone. Quoi qu'il en soit, cela passa pour un cyclone ordinaire. L'administration des districts fut mise au courant comme d'habitude et elle fit apparemment ce qu'elle devait faire.

Finalement ce cyclone a détruit la localité de Bhubaneswar qui est pourtant située à 60 km de la côte. De toute évidence il aurait été impossible d'évacuer toute la population. Comme ces événements sont relativement fréquents, les pêcheurs étaient persuadés

que de toute manière ils n'auraient pas été évacués. Et, pensaient-ils, ils avaient plus à perdre à partir qu'à rester sur place. Le désastre était pratiquement inévitable.

Kodanda, un mousse de 15 ans, était resté à bord pour surveiller le bateau. Car pour un pêcheur la chose la plus précieuse c'est évidemment son bateau. S'il n'est pas sûr qu'il est en sécurité, il aura du mal à dormir. Comme le dit Kasulu, autre pêcheur émigré d'Uppada, «ce qui nous inquiétait le plus pendant l'ouragan, c'était l'état du bateau !» Quand les choses se calmèrent, la première réaction des pêcheurs fut de se précipiter vers le port de pêche.

En ce matin du vendredi 29 octobre 1999, les vents et la pluie se mettaient donc de la partie. Et pendant quarante-huit heures, ils ne faiblirent pas. Les toitures des maisons s'envolèrent, puis ce fut des pans de maisons qui s'écroulèrent sous les yeux des occupants. De gros arbres furent déracinés et déplacés.

Les bourrasques étaient si fortes qu'un matelot du bateau de Narayan fut emporté et précipité plus loin dans les buissons. Dans l'après-midi la situation empira. Les vagues atteignaient pratiquement les toits des habitations : en l'espace de quelques heures il ne restait plus grand chose du village.

La situation s'aggrave

Kodanda assistait maintenant aux pires conséquences de la tempête : le bateau se soulevait dans les airs et retombait dans un bruit de craquements. De toute évidence, il n'allait pas résister longtemps à ce traitement, et tout ce qui était à bord serait perdu.

Kodanda se jeta à l'eau pour essayer d'atteindre le rivage. Ramana, qui était également resté garder le bateau à côté fit de même. Une vague le balança aussitôt contre les rochers : il était mort. Kodanda eut plus de chance : avec beaucoup de mal il réussit à sortir de l'eau. Du port à la ville, il n'y a que 5 km. Progressant quasiment à quatre pattes, il mit près de douze heures pour y parvenir.

Narayana et sa famille, dont la maison avait été détruite aux premières heures de la tempête, se réfugièrent comme des centaines d'autres dans le temple voisin. Il n'y avait pas assez de place pour s'asseoir et tous les gens restèrent debout le temps qu'ils furent

là. Les enfants pleuraient parce qu'ils avaient faim, et le froid augmentait encore la détresse générale.

Et toute cette eau qui formait des courants violents et creusait des tranchées et encerclait le village, détruisant les hameaux alentour, emportant ses habitants ! «On les voyait partir dans les flots, et on ne pouvait rien faire sinon crier», raconte Narayana. Sandakhud, qui est donc le village de pêcheurs de Paradeep, eut de la chance car il est situé sur une élévation de terrain, ce qu'on ne remarquait pas en temps normal. Et pendant que la tempête détruisait tout, il resta au-dessus de l'eau comme un îlot.

Bishnu Pattanaik était un entrepreneur d'un certain âge. Il avait une petite affaire mais qui tournait bien. Oriental Dry Fish Industries était un exemple dont on s'inspirait en Orissa et ailleurs. Il avait passé un accord avec une association de Cuttack pour familiariser les femmes de la pêche avec des méthodes de transformation améliorées. Il avait dépensé 50 000 roupies pour moderniser ses installations à Sandakhud. Il s'en retournait sur Cuttack lorsque le cyclone a frappé et il eut tout juste la vie sauve. A la place de son entreprise, on ne voit plus qu'un terrain vague : elle était bien près de la plage pour ne pas être emportée aussitôt par le raz-de-marée.

La faim

Quand les éléments commencèrent à se calmer le dimanche après-midi, la faim

tenaillait les gens : personne parmi les pêcheurs, pas même les enfants, n'avaient mangé depuis trois jours. D'ailleurs il n'y avait rien à manger. Les gens fouillaient dans les décombres de leur habitation dans l'espoir de trouver quelque chose à se mettre sous la dent. Dans un dépôt on découvrit de la farine de maïs qui devait être exportée par le port de Paradeep, et on emporta ce qu'on put pour assouvir sa faim. Au bout de deux jours apparurent des embarcations de l'armée : les secours arrivaient.

Dans les districts voisins, beaucoup de villages ne furent pas aussi chanceux. Les gens des secteurs d'Astaranga et de Kakatpur, dans le district de Puri, attendirent une semaine au moins avant qu'on leur vienne en aide. Et dans bien d'autres districts ce fut sûrement la même chose. Pendant près d'un mois, il fallut parachuter des vivres là où les routes étaient coupées. Et dans beaucoup d'endroits il faudra du temps pour rétablir les lignes électriques.

La zone touchée par le cyclone était vaste. Cela allait du nord de Puri au nord du district de Balasore, soit quelque 200 km de côte. Et vers l'intérieur Bhubaneswar, Cuttack et Baripada, qui sont pourtant loin de la mer, avaient été atteints. Le vent avait probablement dépassé les 350 km à l'heure. Dans huit districts littoraux les dégâts étaient très sérieux. Les secteurs les plus affectés étaient le bloc d'Erasama dans le district de Jagatsinghpur, le bloc de



Mahakalpara dans le district de Kendrapara et le bloc d'Astaranga dans le district de Puri.

Et il y avait toutes ces victimes, 10 000 selon les chiffres officiels. On voyait les cadavres enflés flotter dans les criques, dériver sur le fleuve Mahanadi et ses affluents : scène ordinaire au site de débarquement de Nayagarh, totalement dévasté lui aussi. Dans le port de pêche de Paradeep, quatre corps restèrent dans l'eau pendant trois jours avant qu'on ne les remarque et qu'ils ne soient incinérés. Pendant les semaines qui suivirent on rassembla les cadavres, on les empila sur des bûchers et on y mit le feu. Selon les estimations officielles environ 400 000 têtes de bétail ont aussi été perdues. Il y en avait partout.

Des centaines de bateaux aussi ont été perdus ou endommagés, sans qu'il soit possible de réparer. Narayana n'a retrouvé aucune trace du sien. Au bout d'une semaine sa parenté restée en Andhra Pradesh a réussi à entrer en contact avec lui et l'a aidé à rentrer au pays, complètement lessivé, au propre et au figuré.

Dans les régions dévastées de l'Orissa, les gens continuent, d'une démarche hésitante, à explorer leurs villages recouverts de boue. Ils se tiennent serrés les uns contre les autres, ils ne s'aventurent qu'en groupes et ils font très attention. Leur village natal où ils avaient toujours vécu n'existe plus dans sa forme d'avant, et il y a toujours cette crainte de découvrir un nouveau cadavre, enflé,

noirci, à moitié dévoré, corps humain défiguré.

L'eau

Personne ne voulait boire l'eau des rivières à cause des cadavres. Dans plusieurs villages des districts de Kendrapara et de Jagatsinghpur le choléra avait fait son apparition. Et pour en rajouter encore, la saison d'hiver était arrivée en force.

Beaucoup de gens n'avaient que les habits qu'ils portaient lorsque le cyclone a frappé. Certains n'avaient même pas ça. Bien des villages sont toujours inaccessibles. On est arrivé au village de Sahana, dans le bloc d'Astaranga, au bout d'une dizaine de jours. Il n'y avait plus aucune habitation debout. Dans le bloc de Mahakalpara certains villages n'existent plus. Où sont passés leurs habitants?

Voici l'histoire de Chandrabhaga, près de Konark. La communauté de pêcheurs est constituée essentiellement d'émigrés venus de l'Etat voisin d'Andhra Pradesh. Ils vivaient là depuis longtemps, mais ils n'avaient pas de droits sur le foncier.

Le gouvernement local souhaitait développer les activités touristiques autour de la plage et il avait à plusieurs reprises fait expulser ces gens et démolir leurs habitations. Il y a deux ou trois ans, on leur avait concédé un terrain pour s'installer. Le village s'était donc déplacé récemment. Les choses allaient s'arranger, et voici que le

cyclone a frappé. Une fois de plus ces pêcheurs ne savent pas où aller.

La fameuse plage voisine de Konark, qui était auparavant bordée de grands casuarina qui lui faisaient un cadre somptueux est maintenant complètement dénudée. Le phare de Konark qui émergeait de cet écrin de verdure se tient seul au milieu dans l'espace maintenant vide.

Dans tous les coins du pays des gens ont spontanément manifesté leur compassion, et cela a beaucoup aidé. De nombreuses organisations nationales et internationales sont rapidement arrivées en Orissa et ont lancé des programmes de réhabilitation. De nombreuses associations ont mis en place des comités de coordination pour intervenir plus efficacement. Les gares de Bhubaneswar, de Cuttack, de Khurda, de Balasore et de Bhadrak ont réceptionné d'énormes quantités de vêtements, de nourriture et de denrées indispensables. Les pêcheurs d'autres Etats ont également envoyé une aide. Des militants associatifs d'Andhra Pradesh signalaient que dans les zones rurales même les ménages modestes donnaient quelque chose : vêtements, riz, ustensiles de cuisine. Les élites urbaines, qui étaient bien informées, ont réagi de façon moins spontanée.

Certains disent que la machine administrative n'a pas fonctionné. Il est évident que ni les pêcheurs ni les autorités n'avaient compris l'ampleur de ce qui se préparait. Les services d'alerte et de secours de l'Etat et des districts se basaient sur les événements passés. Mais un cyclone comme celui-là, il n'y en avait pas eu depuis longtemps. Le dernier à avoir atteint un tel degré d'intensité était celui de 1942 qui provoqua la Grande Famine de 1944. Il avait causé tellement de destructions que les gens étaient complètement déboussolés, et il fallut du temps pour qu'ils reprennent leurs esprits.

Dans le cas présent, ceux qui constituaient la machine administrative étaient eux-mêmes touchés par le cyclone, à travers leur famille, leurs relations ou des amis. Avec une telle calamité, les choses n'auraient été guère différentes dans les autres Etats de l'Inde. On sait bien qu'en Orissa, dans le meilleur des cas, les villages de pêcheurs sont difficiles d'accès. A tous les niveaux, les services

publics sont faits pour répondre aux besoins essentiels, pas pour faire face à une calamité de cette amplitude. Les routes et autres communications étaient complètement paralysées et il était donc encore bien plus difficile que d'ordinaire d'accéder à certains secteurs. C'est toujours le cas dans quelques endroits. Les gens du pays vous diront que dans ces conditions l'administration a fait à peu près ce qu'elle pouvait.

L'attitude de ceux qui invoquaient de grands principes pour critiquer «le gouvernement» a eu des effets contraires aux résultats escomptés, car cela a refroidi ceux qui compatissaient et souhaitaient faire quelque chose. Ce sont finalement les pêcheurs qui vont en souffrir. On a parlé aussi de vols de matériel et de denrées dans les stocks de secours. Certains, jugeant qu'il n'est pas bon d'alimenter des pillards, ont trouvé là une raison pour ne rien faire.

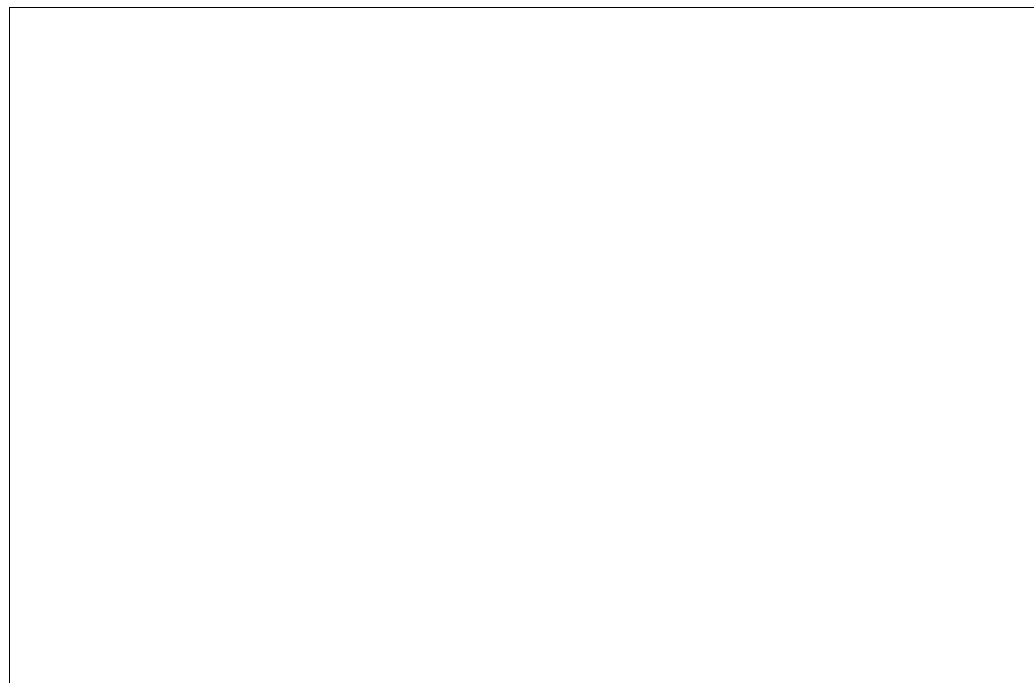
Des pillages limités

Selon nos informations seulement une petite partie de l'aide envoyée a été volée. Mati est l'un de ces pêcheurs devenus «pillards». Il dit franchement : «Mes enfants étaient en train de mourir de faim, et moi aussi. Qu'est-ce que vous auriez fait à ma place ?»

Les choses se sont améliorées relativement vite et on a pu faire face aux besoins les plus pressants de la population de façon à peu près satisfaisante. Les températures sont relativement basses et il y a donc toujours un problème de vêtements. Mais on pourra secourir la plupart des gens d'une façon ou d'une autre.

Quelques semaines après le passage du cyclone, ceux qui avaient encore un bateau en état de prendre la mer sont allés pêcher. Mais les autorités ont interdit toute vente de poissons dans l'Orissa. A l'heure où j'écris cet article, cette interdiction n'a pas été levée, et voici les communautés de pêcheurs frappées une fois de plus. Ils ont tout perdu, ils n'ont pas le droit de pêcher alors que c'est leur seul moyen de vivre. Les voilà complètement dépendants de la générosité des donateurs extérieurs. Quand l'interdiction sera levée, des milliers de pêcheurs devront tout recommencer à zéro, et cela prendra du temps, et il faudra beaucoup d'argent.

L'être humain est résistant, et les pêcheurs en sont un exemple probant. Au moment où



j'écris ces lignes, j'apprends qu'en Orissa, à Paradeep exactement, la pêche a repris et les captures sont même bonnes. Les pêcheurs d'Uppada se remettent au travail : des dizaines de bateaux se préparent à faire le long voyage. Ils embarqueront des vivres supplémentaires, au cas où. Le poisson qu'ils prendront, ils le vendront en dehors de l'Orissa pour contourner l'interdiction officielle. Et cette fois-ci ils n'emmèneront pas leur famille.

La vie continue malgré tout.



Article écrit par Venkatesh Salagrama, de l'association indépendante Integrated Coastal Management qui est basée à Kakinada, sur la côte nord de l'Andhra Pradesh, Inde

Un nouvel apartheid ?

Les transformations en cours dans la pêche sud-africaine sont marquées par l'incohérence et la corruption

Cape Town, Afrique du Sud. Le petit groupe d'hommes en train de poireauter devant la porte des docks ne déclenche guère un second regard. Pour quelqu'un de passage il s'agit là de gens qui tentent leur chance pour trouver de l'embauche sur le port. Pourtant ce ne sont pas des chômeurs usés et désabusés mais bien les membres de la Coopérative des pêcheurs du port de Cape Town. Autrement dit, dans ce pays ils font partie d'une nouvelle élite : les détenteurs de quotas de pêche, les «nouveaux entrants», les bénéficiaires présumés du processus de transformation du secteur de la pêche lancé juste avant 1994. On se reportera à ce sujet à l'article sur la pêche sud-africaine paru dans le numéro 18 de SAMUDRA (juillet 1997, p. 7-9). Sous l'impulsion de Nelson Mandela, le gouvernement sud-africain essaie de transformer en profondeur ce secteur d'activité.

La «transformation» constitue un objectif politique majeur dans le processus démocratique qui s'est mis en route à la fin du régime d'apartheid, et elle s'applique à tous les secteurs de l'économie. On espère ainsi réparer les torts du passé. Cela signifie restaurer les droits de groupes sociaux qui avaient souffert du régime d'apartheid et établir un peu plus d'égalité entre les différentes races. Cela implique une certaine redistribution de la richesse des Blancs au profit des Noirs, des Métis et d'autres groupes ethniques non-blancs, des Asiatiques essentiellement.

Ce processus se heurte à de gros obstacles. Tout d'abord, aux termes de la «Sunset Clause» de la Constitution, aucun fonctionnaire de l'ancienne administration ne pourra être destitué de son poste pendant une période de cinq ans au moins. Même s'il existe, sur le plan politique, une forte volonté de transformation, les rouages administratifs font preuve d'une énorme

inertie, ce qui profite évidemment au statu quo. Deuxièmement, la Constitution oblige le gouvernement à négocier les transformations envisagées avec les parties prenantes en place. Il faut donc parlementer avec les grosses sociétés de pêche et, qui plus est, avec les institutions financières qui sont à vrai dire les principaux actionnaires de ces entreprises. Ces deux points de la Constitution limitent très sérieusement la liberté de manœuvre du gouvernement. Et c'est aussi la source de la corruption et des chicaneries politiques qui affectent actuellement le processus de transformation dans le secteur de la pêche.

Malgré plus de cinq années de régime démocratique et de «transformation», c'est toujours le statu quo (ante 1994) qui prévaut. Les droits d'accès à la ressource sont encore à 70-80 pour cent entre les mains des cinq plus gros opérateurs. L'apartheid basé sur des clivages raciaux est remplacé par un apartheid d'ordre économique et social. Les communautés littorales et les économies locales sont concrètement exclues du secteur de la pêche.

Pour un nombre important de personnes, transformation rime avec restitution. Dans les années 1960, la loi appelée Group Area Act a forcé de larges segments de la population à quitter leurs habitations sur le littoral pour aller s'installer dans les townships situés plus dans les terres. Leur situation isolée et les Pass Laws rendaient difficile leur retour vers leur mode de vie antérieur.

Restitution

Pour ces gens, «la transformation» signifie évidemment la restitution de leur ancien chez-soi et des droits d'accès à la mer dont ils avaient été dépouillés sous le régime d'apartheid. Ils veulent de nouveau vivre de la mer. Les solutions de compromis sont pour eux inacceptables.

Les personnes qu'on a vues devant les docks de Cape Town font partie de ces gens. Ils ne possèdent ni bateau ni matériel, et la Direction des pêches maritimes leur a refusé une licence. Ils ne disposent donc d'aucun moyen pour matérialiser leur quota et pour en vivre. De toute façon le quota qu'on leur a attribué est plutôt symbolique : cela ne représenterait pas grand chose pour chacun des 450 adhérents inscrits à la coopérative.

La plupart vivent dans des townships situés à une certaine distance de la côte. Le travail occasionnel à bord des palangriers et des chalutiers basés aux docks de Cape Town constitue leur seule et médiocre source de revenus. Ils n'ont même pas de quoi prendre le bus ou le train pour venir au travail. Et ils n'ont évidemment pas de quoi investir dans une petite affaire de pêche et la faire tourner. C'est pourtant une condition indispensable pour déposer une demande de quota.

Cette situation bizarre reflète la folie des quotas qui s'est emparée du secteur de la pêche sud-africaine et qui l'a plongée dans une crise sérieuse, à la fois sur le plan économique et sur le plan social. Le processus de transformation sociale s'en trouve discrédité, cela paralyse le bon fonctionnement économique d'une bonne partie de ce secteur, et il n'est pas impossible que cela déclenche aussi des troubles sociaux.

Ne comprenant pas le système qui a été mis en place pour modifier la donne, ne voyant pas grand chose venir, désenchantées, désabusées, marginalisées, les populations de pêcheurs estiment qu'elles n'ont plus guère le choix, qu'elles doivent donc se faire justice elles-mêmes. Dans certaines communautés, on a dressé la liste de cibles potentielles et on entend souvent parler de «contrats d'exécution» .

C'est en principe par le biais des quotas que la rente halieutique doit être différemment répartie. En optant pour des quotas transférables, les promoteurs du système espèrent faire profiter de nouveaux bénéficiaires grâce aux possibilités d'achat et de revente. Malheureusement, tel qu'il est établi le système semble impossible à gérer. Les quotas disponibles ne peuvent de toute évidence satisfaire la demande. Et à la Direction des pêches et du littoral on manque de personnel pour traiter les

milliers de dossiers bien compliqués qui ont été déposés. Et comme les quotas individuels sont transférables c'est devenu la bousculade pour obtenir des «quotas sur le papier» .

Le système n'est pas vraiment adapté au contexte sud-africain. Tout demandeur doit au préalable créer son entreprise et élaborer un projet commercial complet. Cela revient à passer une camisole de force à ce secteur : seules les entreprises ayant un certain profil pourront obtenir des quotas. En Afrique du Sud comme dans de nombreuses parties du monde, les populations de pêcheurs sont isolées, à la fois sur le plan social et sur le plan économique, ce qui signifie que les niveaux d'alphabétisation et d'instruction sont médiocres. La plupart du temps, les gens qui sont pourtant des pêcheurs authentiques ne sont pas capables de remplir correctement les dossiers de demande de quotas parce qu'ils sont trop techniques. Ils doivent se faire aider par des spécialistes. Et il est souvent arrivé que leur demande soit «récupérée» et qu'ils ne reçoivent finalement qu'un quota symbolique. On leur conseille alors de le céder à une société plus solide. Ces «quotas sur le papier» se sont retrouvés sur le marché et les droits d'accès correspondant ont été récupérés par les grosses sociétés.

Le système des quotas a encouragé des pratiques de corruption et de cooptation. Le processus de transformation a été phagocyté par les gens déjà en place et par des administrateurs et des politiciens corrompus. Des femmes de ministres, de politiciens, des hommes d'affaires en vue et autres personnalités importantes ont reçu leur ration de quotas avant même les véritables pêcheurs. La corruption est apparue avant 1994, sous les auspices de la Commission des quotas, et elle a continué sous la Commission de transformation des pêches établie conformément à la nouvelle loi sur les ressources biomarines. Tout cela a profondément discrédité le processus dit de transformation.

La ruée vers l'or

En plus de la corruption engendrée par le système des quotas, le gouvernement encourageait aussi, involontairement sans doute, l'activité des «chercheurs d'or» prompts à tirer le meilleur parti du marché des «quotas en papier» qu'ils ont créé. Désormais les quotas ne sont plus associés à

des droits d'accès, ce ne sont plus des outils de gestion des pêcheries. C'est tout simplement devenu un moyen de s'enrichir vite, de se coopter et de corrompre.

Au cours de l'année passée, des détenteurs d'anciens quotas ont fait un procès au gouvernement pour «attribution illégale et inconstitutionnelle de quotas.» Le résultat c'est qu'une partie importante du secteur de la pêche est au point mort. En 1998, à cause de ces procédures judiciaires le ministre de tutelle n'a pas pu attribuer de nouveaux quotas pour le merlu et l'anchois de peur de provoquer de nouvelles actions en justice de la part d'anciens détenteurs de quotas.

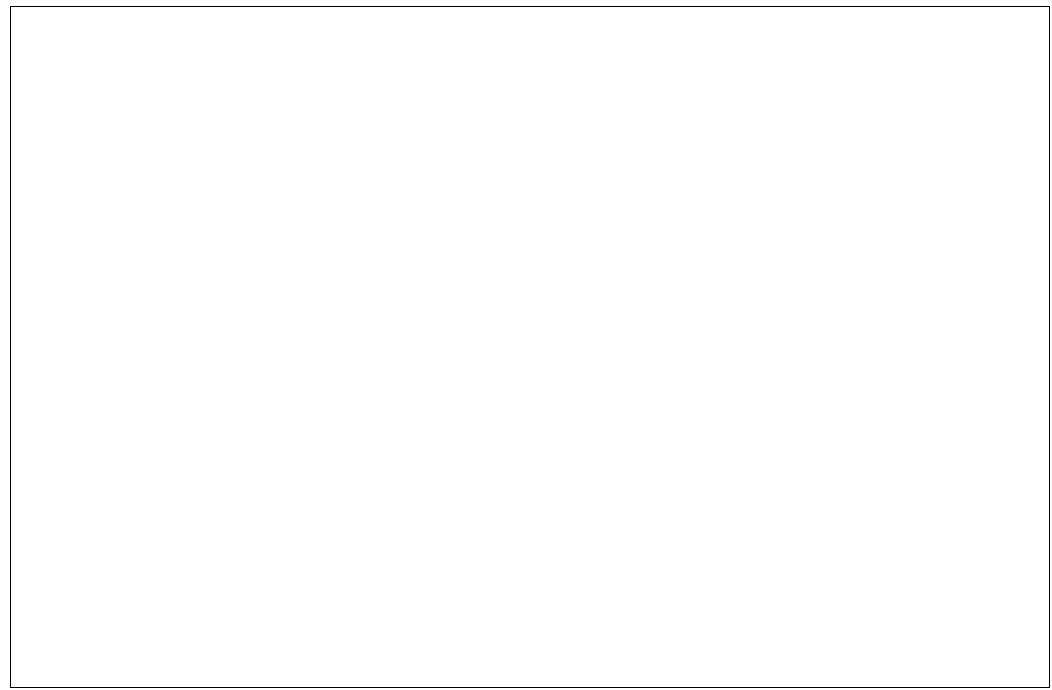
En 1999, ces mêmes raisons ont sérieusement affecté le déroulement de la saison des pêches. En mai les juges ont pris une décision lourde de conséquences. Ils ont en effet conclu que l'attribution des quotas de langouste pour la saison 1998-1999 (novembre à juillet) par le ministre était entachée d'irrégularité : «not in the manner that accorded just and fair administration.» En conséquence, on n'a pas pu dégager des quotas pour les petits pêcheurs. Les anciens détenteurs conservaient toujours la part du lion. Le vice-ministre a critiqué cette décision et déclaré : «Nos tribunaux sont encore à reconstituer... Ils n'ont pas considéré l'objectif de la loi. Dans son interprétation, le tribunal n'a pas pris en compte l'esprit de la nouvelle législation.»

Cette décision de justice n'a pas été sans conséquence sur la répartition des quotas de merlu et de pilchard. Dans les deux cas il y a eu d'importants retards. Elle a aussi encouragé d'autres détenteurs d'anciens quotas à faire appel aux tribunaux pour freiner «la transformation» . Ces tribunaux «toujours pas reconstitués» ont finalement plus ou moins saboté l'objectif du gouvernement qui était sans doute de faire évoluer le secteur de la pêche par le biais des attributions de quotas. A cela s'ajoutent le népotisme, les pots-de-vin et la corruption qui touchent l'ensemble du secteur.

Comme pour le reste de l'économie, le processus de transformation des pêches repose sur deux principes essentiels qui sont clairement mis en évidence dans la nouvelle loi sur les ressources biomarines dont les textes ont été arrêtés en mai 1998 et sont entrés en vigueur en septembre 1998. La Section 2 (j) souligne qu'il est «nécessaire de restructurer l'industrie de la pêche pour corriger les injustices de l'histoire et pour imposer le principe d'équité dans toutes les branches de ce secteur.» Il est évident qu'en matière de «transformation» chacun voit midi à sa porte, suivant la place qu'il occupe déjà.

Le point de vue officiel

On pourrait résumer le point de vue officiel comme suit : les ressources halieutiques de l'Afrique du Sud et l'environnement marin constituent un patrimoine national qui



appartient à l'ensemble de la population, aux générations d'aujourd'hui tout comme à celles de demain (voir le Livre blanc publié en mai 1997 sous le titre A Marine Fisheries Policy for South Africa). Ainsi donc tout citoyen sud-africain est censé avoir libre accès aux ressources qui sont dans la mer, qu'il soit boucher, boulanger ou fabricant de bougies !

Le gros problème dans une telle perspective c'est qu'il n'y a pas assez de poisson dans la mer pour que chaque Sud-Africain puisse vivre de la pêche. La plupart des stocks ont déjà atteint ou même dépassé leur niveau d'exploitation maximale durable. Pour réaliser «la transformation», on ne peut donc agir que sur une répartition différente de la ressource, si l'on veut faire durer cette ressource. Il faut aussi limiter l'accès, alors que le but avoué est au contraire d'élargir la participation aux activités de pêche. Transformation, redistribution, participation élargie, autant d'objectifs qui se heurtent aussi directement à la volonté de maintenir une stabilité relative dans ce secteur.

Pour le processus de transformation, la question des droits d'accès est évidemment fondamentale. Les gens ne sont pas du tout d'accord quand il s'agit de décider qui doit pouvoir accéder à la ressource. Dans la plupart des communautés de pêcheurs, on considère que celui qui se salit les mains doit avoir la priorité. Ici la chose est simple : les

pêcheurs doivent avoir un accès direct à la ressource pour pouvoir gagner leur vie. Pour les réformateurs de la société sud-africaine, les droits d'accès signifient que l'on va faire entrer des «non-blancs» (essentiellement des Noirs) dans le secteur de la pêche. L'objectif principal est alors de donner leur chance aux Noirs. Pour d'autres les droits d'accès signifient qu'ils peuvent utiliser une partie des richesses halieutiques du pays ou bien transformer ces droits en argent.

Pour les industriels, les droits d'accès sont une façon de se procurer la matière première qui sera transformée, valorisée et exportée. Pour les actionnaires, les droits d'accès signifient qu'ils possèdent une part de la ressource, ce qui valorise leur portefeuille. Avec la loi sur les ressources biomarines on n'est pas parvenu à trouver un compromis entre tous ces points de vue.

En sa qualité de gardien des ressources halieutiques, l'Etat est aussi responsable de la répartition des droits d'accès. Ses représentants ont décidé de procéder par le biais des quotas, en posant en même temps des limites et des conditions pour l'entrée dans ce secteur. La nouvelle législation reconnaît seulement trois catégories de pêcheurs : ceux qui pratiquent une pêche de subsistance, les plaisanciers, les professionnels. Les deux premiers groupes constituent une sorte de «sous-catégorie» dont les activités et les mouvements doivent faire l'objet d'un encadrement strict.

Les gestionnaires de la pêche et les parties prenantes actuelles sont pratiquement aveuglés par ces affaires de quotas et de pêche professionnelle qui occupent le devant de la scène. Ils sont insensibles à des systèmes différents, alors qu'on pourrait fort bien combiner un régime de quotas avec d'autres outils de gestion pour assurer plus de justice et d'équité. Ils n'ont pas la largeur d'esprit nécessaire, et cette carence est visible dans la nouvelle loi sur la pêche qui néglige complètement le secteur artisanal.

Participation

Andy Johnson est président de l'Association des pêcheurs artisans d'Afrique du Sud. «Nous avons participé à ce processus (l'élaboration du Livre blanc et de la nouvelle législation) pendant deux ans et demi. Nous avons produit un document qui faisait la moyenne. Or la nouvelle loi représente un revirement complet !» Pour tous ceux qui ont participé à ce processus, il est évident qu'il y a eu de sérieuses manipulations. Dans la nouvelle loi il y a une absence remarquée : nulle part il n'est fait mention du secteur artisanal. Et les textes ne disant pas non plus qu'il faut incorporer les activités de pêche dans les plans de développement du littoral.

Ce que le système d'attribution des quotas ne prend pas en ligne de compte c'est que les pêcheurs et leurs dépendants ont des besoins immédiats et continus. Il faut qu'ils aient accès à la mer et que grâce à la pêche ils puissent se nourrir et avoir des revenus. Avec le système qui a été mis en place ils pourront tout au plus faire face à leurs besoins immédiats et à très court terme, s'ils vendent le quota qui leur a été accordé. Le système ne leur donne pas un accès direct à leur gagne-pain, le poisson. Une bonne gestion des pêches doit reposer à la fois sur des bases économiques saines et sur des considérations sociales et culturelles. Pour les populations qui dépendent essentiellement de la pêche, la pêche est non seulement une activité économique mais aussi une façon de vivre.

Le 21 novembre, pour la Journée mondiale des pêcheurs, l'Association des pêcheurs artisans a publié une déclaration qui passe en revue diverses alternatives et où on lit notamment que «malgré cinq années de régime démocratique, on ne donne toujours pas aux pêcheurs artisans le droit de participer pleinement aux activités de pêche.

En cette Journée mondiale de la pêche nous, membres de l'Association des pêcheurs artisans, réclavons la reconnaissance de nos droits.»

Leurs quatre premières demandes sont :

- que la pêche artisanale soit reconnue comme un secteur à part entière dans les textes législatifs ;
- qu'il soit établi une zone littorale de cinq milles réservée exclusivement à la pêche artisanale ;
- que soit abandonné le système actuel des quotas qui génère corruption et pratiques délictueuses ;
- que la pêche sud-africaine s'ouvre à la démocratisation.

Selon les statistiques officielles, les captures annuelles du pays s'élèvent à quelques 520 000 tonnes, ce qui représente une valeur de 1,9 milliard de rands (environ 315 millions de dollars), soit 0,5 pour cent du PNB, et 27 000 emplois. On n'a jamais cherché à savoir ce que représentaient les captures de la pêche artisanale et à petite échelle, de la pêche de subsistance ni de la pêche plaisancière. On n'a pas non plus, semble-t-il, essayé de quantifier ce que cela coûtait finalement de couper les populations littorales de leurs activités traditionnelles dans la pêche et de séparer développement du littoral et milieu marin.

Du temps de l'apartheid la pêche constituait une sorte d'enclave économique et sociale. Les droits d'accès et les privilèges économiques étaient entre les mains d'un petit nombre de grosses sociétés. La pêche artisanale, qui avait une longue histoire en Afrique du Sud, a été complètement détruite. Les premiers pionniers européens trouvèrent des «arpenteurs de grève» ramassant leur nourriture sur l'estran. Quant au «trek net» (senne de plage), utilisé aujourd'hui par de nombreux artisans, il a en fait été importé par les colons hollandais arrivés ici au XVIe siècle. Au XVIIIe siècle, les «Noirs libres», des esclaves libérés, établirent aussi des communautés qui pratiquaient la pêche.

Dans les années 1940 a été créée la Fisheries Development Corporation (FISCOR). Il s'agissait surtout d'aider les populations de



Canada



pêcheurs appauvris, alors que le secteur de la pêche était dominé par «un petit nombre de puissantes sociétés qui faisaient de gros profits tout en ne représentant que 10 pour cent des emplois à la pêche.» La plus grande partie des pêcheurs n'étaient pas salariés, ils travaillaient «pour leur propre compte» . C'est toujours le cas aujourd'hui. Le but de FISCOR était donc de reconstituer le secteur pêche sur des bases rentables tout en aidant ceux qui travaillaient dans des conditions économiques difficiles à être mieux récompensés de leur peine.

La FISCOR avait pour mission de financer et de gérer la pêche littorale, d'accorder des subventions et de mettre à disposition toute une série d'intrants : bateaux, engins de capture et autre équipement, services, infrastructures. Le gouvernement ferait bien de s'inspirer de cette FISCOR car certaines de ses dispositions pourraient s'avérer encore pertinentes dans le contexte actuel.

La colère

Gerry Phakoe, porte-parole des Travailleurs de Cape Town, ne cache pas sa colère : «Mon père vivait à Simonstown. Il était pêcheur, jusqu'à ce qu'on nous oblige à partir dans un township. On nous appelait bergies (vagabonds) et on était exploités par les sociétés de pêche. Nos frères, il y en a qui sont morts noyés, d'autres qui ont fini dans la pauvreté et la misère. En 1993, nous avons réagi, nous avons compris que nous avions aussi des droits et que nous pouvions les réclamer à Sea Fisheries (actuellement Department of Marine and Coastal Management).» Gerry et ses collègues ont alors créé un groupe et on leur a attribué un petit quota de merlu. «Mais on nous a refusé la licence, et un fonctionnaire nous a conseillé de vendre le quota à une société dont il nous a donné le nom» . On leur a dit aussi de former un «Community Trust» . Mais dans le dossier établi par leur conseiller juridique il y avait un vice de forme et ils n'ont pu toucher qu'une partie de l'argent de la vente du quota. Dépités, en colère, ils ont attaqué le juriste et ont fait irruption dans les bureaux de Sea Fisheries.

Au cours du procès qui a suivi, leurs accusations à l'encontre du juriste et du fonctionnaire ont été rejetées. Par la suite, un tribunal a décrété qu'on ne pouvait pas attribuer de quotas aux Community Trusts sous prétexte que ces entités n'étaient pas des sociétés proprement constituées. Entre

temps, ils ont rencontré Andy Johnston qui essayait de rassembler sous une même bannière tous les petits pêcheurs et tous les pêcheurs «informels» . Il avait en tête d'établir une coopérative qui représenterait tous ses adhérents pour acquérir et répartir ensuite le quota, pour transformer et commercialiser leurs captures. Il a parcouru tout le pays et convaincu dix-sept associations diverses de se joindre à lui. Celles-ci ont ensuite été déclarées comme coopératives sur les registres officiels.

Conseillés par des spécialistes, ils ont créé la South African Commercial Fishermen's Corporation Pty Ltd (SACFC), qui a fait une demande de quota au nom de ses membres, désormais au nombre de vingt-cinq. Mais c'était compter sans l'interprétation légale et officielle des critères généraux ou spécifiques appliqués aux demandes de quota : les quotas sont attribués uniquement à des structures commerciales de type «closed corporation» ou «Pty» . Leur juriste s'est autoproclamé fondé de pouvoir, il a mis en place une société de portefeuille qui est maintenant propriétaire de la SACFC et a pris la direction des affaires. Il a obtenu un quota au nom des adhérents, s'est installé dans des bureaux confortables, a employé du personnel et s'est mis à faire l'acquisition de véhicules et de bateaux.

Les adhérents sont furieux. Ils n'ont tiré aucun bénéfice direct de tout cela et ils se sentent marginalisés par cette société. Ils craignent qu'il y ait là une autre ruse pour les spolier de leurs droits d'accès. N'ont-ils pas déjà été bernés par des hommes de loi, des hommes d'affaires, des maîtres d'école, des fonctionnaires de l'administration. Ça pourrait encore être la même chose. Cette société ne leur inspire pas du tout confiance et les dirigeants ont bien du mal à calmer les adhérents qui menacent de passer à des actions violentes.

Le Black empowerment (donner leur chance aux Noirs) constitue l'un des objectifs majeurs du processus de transformation. Cela doit se faire par des mesures antidiscriminatoires. Dans les grosses entreprises, on s'est contenté de placer quelques visages noirs dans les conseils d'administration. Dans le pire des cas c'est ce qu'on appelle «louer un Noir» . Dans le meilleur des cas, il s'agit quand même d'aider des groupes auparavant défavorisés (les gens de la SACFC par

exemple) à se lancer dans les affaires. Selon Willi Thomas, coordinateur du syndicat Food and Allied Workers Union (FAWU) pour le Western Cape, cette politique de Black empowerment n'a servi qu'à enrichir quelques-uns. «A la FAWU, nous souhaitons un élargissement de cette politique, et qu'il y ait un vrai progrès social!» Ce syndicat essaie de trouver dans la nouvelle loi sur les ressources biomarines les moyens de réaliser concrètement les objectifs de «la transformation». Il compte 15 000 adhérents dans la filière pêche. La plupart sont des ouvriers des usines et ateliers de conditionnement des produits de la mer. La FAWU a demandé et obtenu des quotas. Elle est maintenant en train de négocier un accord de partenariat avec diverses entreprises industrielles.

Une forme d'actionnariat

Les dirigeants de la FAWU considèrent que c'est là un moyen d'améliorer les conditions de vie des adhérents. Ils ne pensent pas que le couple syndicat-actionnaire soit antinomique. Dans l'entreprise conjointe envisagée, les adhérents de la FAWU seront à la fois syndicalistes et actionnaires, et la FAWU sera à la fois employeur et défenseur des droits des employés. Comment va-t-elle s'en sortir? D'autant plus que dans le secteur de la transformation la tendance actuelle est de réduire les coûts de production en se débarrassant des travailleurs manuels. La FAWU va peut-être devoir oublier les principes du syndicalisme et procéder à des licenciements afin d'augmenter tout bonnement les profits.

Mentionnons aussi deux autres exemples de Black empowerment. Dans le premier cas, un groupe qui cherche ostensiblement à donner plus d'opportunités aux Noirs a acquis 16 pour cent des actions d'une des plus importantes sociétés de pêche. La femme d'un ancien ministre siège au conseil d'administration de cette société. Deux grosses banques ont aidé à la conclusion de cette transaction et le prêt doit être remboursé au bout de deux ans. Or il semble que la valeur des actions a chuté et que l'entreprise connaît des difficultés financières. Si les choses se compliquent, le quota, qui fait partie de l'actif et qui a servi à garantir le prêt, passera tout simplement dans le giron des institutions financières. Dans le second cas les difficultés sont à peu près semblables. Cet autre groupe de Black empowerment a acheté 62 pour cent des

actions d'une autre grosse société de pêche qui est présidée par une personnalité importante, ancien député de l'ANC (African National Congress). Cette affaire se greffe sur deux autres initiatives de Black empowerment où l'on trouve de grosses entreprises et d'anciens notables de l'ANC.

Dans les deux cas, il semble que les quotas ont été attribués grâce au piston et aux relations plutôt que selon des critères de mérite. L'opinion publique est de plus en plus écourée par cette institutionnalisation de la corruption au sujet de laquelle on est maintenant mieux informés. Certains suggèrent de faire appel à des juristes internationaux pour examiner de plus près les dispositions de la loi sur les ressources biomarines, et qu'on soumette en guise de test des cas d'espèce aux juridictions de l'Afrique du Sud. Un juriste sud-africain de haut rang a eu ceci à dire à propos du système des quotas : «... ouvertement et scandaleusement corrompu, livré aux chicanes politiques.»

Serait-ce la marée descendante pour l'apartheid économique et politique qui s'était substitué à l'ancien régime raciste de l'Afrique du Sud? Ne sous-estimons pas le pouvoir de corruption au sein des sociétés commerciales et des institutions publiques. Le moment est venu de procéder à des réformes judiciaires et radicales. Pour l'heure on n'en est pas là dans le secteur de la pêche. Cependant on a appris, fin 1999, que le Président du pays a envoyé de Pretoria une équipe d'enquêteurs à Cape Town où elle devra vérifier si les accusations de corruption au Marine and Coastal Management Department (Direction des pêches et de la gestion du littoral) sont fondées. On dit que le Président a donné pouvoir au vice-ministre de l'environnement et du tourisme (autorité de tutelle des pêches) pour gérer la Section Pêche et pour faire le ménage. Cela mérite que la communauté nationale et la communauté internationale soutiennent sans réserve ces efforts. 3

Article écrit par Brian O'Riordan, membre de l'ICSF

Il faudra se serrer un peu

Une récente décision de la Cour suprême en faveur de droits de pêche traditionnels crée des problèmes entre les Micmacs et les pêcheurs professionnels

Les peuples autochtones du Canada représentent approximativement cinq pour cent de la population. Ils vivent au bord des trois océans qui entourent le pays et aussi dans les terres. Ils sont là depuis des milliers d'années. Au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, les colonisateurs ont passé avec eux un certain nombre de traités, parfois pour assurer des relations amicales et pacifiques, parfois pour garantir des possessions territoriales et favoriser le commerce.

En 1760, l'un de ces traités a été signé entre le gouverneur britannique Lawrence et les populations micmaques qui chassaient et pêchaient dans les contrées qui à l'orient bordaient l'océan Atlantique. Les dispositions de ce document étaient pratiquement tombées en désuétude, mais on s'en est servi à nouveau pour défendre un pêcheur micmac, Donald Marshall junior, qui avait été pris à braconner dans une zone interdite avec du matériel interdit. L'affaire a suivi son cours devant les tribunaux canadiens, jusqu'à la Cour suprême. Le 17 septembre 1999, celle-ci acquittait Marshall au prétexte que ce fameux traité lui donnait le droit de pêcher et de vendre son poisson pour avoir de quoi faire vivre modestement sa famille. Dans sa décision le tribunal précisait de façon explicite que ce droit pouvait être réglementé, notamment par la fixation de limites de captures, pourvu que celles-ci permettent aux bénéficiaires de vivre modestement.

Mais certains Micmacs ont pensé qu'ils avaient maintenant le droit de pêcher là où ils voulaient et quand ils voulaient. Ils ont posé des casiers à homard dans des zones où la pêche était fermée. Comme l'activité des Micmacs s'intensifiait, la colère montait chez les pêcheurs professionnels qui exploitent ordinairement ces mêmes secteurs. Car la Direction des pêches ne faisait rien pour freiner ces activités hors saison.

Le 3 octobre 1999, ça a été l'explosion ! Les pêcheurs de la Baie de Miramichi, dans le Nouveau-Brunswick, sont partis avec 100 bateaux retirer les nasses posées par les Micmacs. Ils ont enlevé le maillage, libéré les homards et jeté le bâti à l'eau.

Les autochtones ont répliqué en s'emparant de la jetée de Miramichi qui fait partie du domaine public. Ils ont incendié deux camions appartenant à des pêcheurs et ont fait venir ce qu'ils appellent leur «compagnie de guerre». Les gens de la Première nation et les autres entraient dans un conflit direct et violent. Des événements semblables risquaient de se produire dans d'autres secteurs du littoral.

L'attention des médias et des leaders politiques se portait désormais sur «l'affaire Marshall». La décision des juges de la Cour suprême faisait l'objet d'une large critique. Deux des sept juges ont d'ailleurs manifesté publiquement leur désaccord.

Le Premier ministre de la province de Terre-Neuve, Brian Tobin, reprochait en particulier aux juges de ne rien comprendre à la pêche et de n'avoir pas prévu une période transitoire pendant laquelle on aurait pu mieux comprendre la nouvelle donne pour une application plus judicieuse de leur décision. Tous les pêcheurs professionnels de la côte orientale exprimaient leur mécontentement et réclamaient un moratoire et l'intervention des hommes politiques. Car ils estimaient que la pêche telle qu'ils la comprenaient et la pratiquaient était menacée.

Le contexte

Il faut savoir que sur le littoral du Canada atlantique il y a 50 000 pêcheurs. La pêche est ici étroitement réglementée et les choses sont particulièrement délicates pour ce qui est du homard, dispersé tout le long d'une longue côte qui est divisée en 44 zones. Le homard

est une espèce plutôt sédentaire qui ne s'éloigne guère à plus de 25 km de son habitat ordinaire. Pour chaque zone il y a une saison de pêche précise à laquelle on se conforme strictement.

Le nombre des permis est restreint et bloqué. Avec le temps ces permis ont donc pris de la valeur et on les considère pratiquement comme une propriété personnelle. Si vous avez dépensé 100 000 dollars canadiens pour une licence de homard, vous ne serez pas très content de voir un certain nombre de pêcheurs autochtones poser leur casiers en dehors de la saison, apparemment avec l'autorisation de la Cour suprême. En plus, avec chaque casier ils attrapent dix fois plus que les pêcheurs professionnels travaillant en saison.

Au cours de l'histoire, les Micmacs ont été marginalisés dans une sorte de réserve, bien qu'ils aient les mêmes droits que tout autre citoyen canadien. Chez eux le taux de chômage est astronomique, le niveau d'instruction fort médiocre et ils vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ils estiment que le système de régulation des pêches modernes les a dépouillés de leurs droits traditionnels. Le tout dans le tout, les Micmacs ne constituent pas vraiment une menace sérieuse pour les pêcheurs professionnels, sauf dans des secteurs limités où ils sont plus nombreux à poser leurs nasses près des zones qui étaient jusque là bien protégées par la réglementation.

Mais si ce fameux traité leur donne un chèque en blanc pour aller pêcher quand ils veulent, où ils veulent et aussi souvent qu'ils veulent, alors la pêche professionnelle telle qu'on la pratique a reçu un bon petit coup sur le crâne. La Cour suprême a quand même précisé qu'il ne s'agit pas d'un chèque en blanc mais d'un droit limité, d'une pêche alimentaire. A vrai dire on a ici affaire à un droit communautaire et non pas à des droits individuels au sens strict.

En tant que peuple autochtone, les Micmacs peuvent collectivement jouir de leurs droits de pêche pourvu qu'ils respectent la réglementation. Le Gouverneur du Canada a nommé un négociateur en chef pour cette affaire. Il a jusqu'au 15 avril 2000 pour arrêter des plans de pêche temporaires qui tiennent compte de ces nouveaux droits d'accès à la ressource.

Entre temps, les pêcheurs côtiers sont très nerveux, et là où les populations autochtones et les autres se côtoient l'atmosphère est tendue.

L'Union des pêcheurs des Maritimes s'est trouvée au centre de la controverse car dans tous les secteurs où il y a des concentrations de Micmacs, il y a aussi des pêcheurs qui adhèrent à ce syndicat.

Une décision certainement importante

L'union des pêcheurs des Maritimes reconnaît que l'arrêt de la Cour suprême constitue pour les Micmacs une étape

importante. Nous pensons que le régime actuel des pêches peut bien s'accommoder de ces nouveaux droits, en prévoyant un plan pour faciliter le retrait volontaire de permis commerciaux, par exemple.

Nous estimons que ce n'est pas aux seuls pêcheurs de supporter le coût de la décision de la Cour suprême. C'est l'ensemble de la société, par le biais des pouvoirs publics, qui doit prendre cela en charge.

Au moment où nous écrivons cet article, il semble que le gouvernement fédéral est disposé à accepter ce principe et à attribuer les fonds nécessaires afin qu'on puisse réaliser les ajustements qui s'imposent. Dans l'immédiat, nous souhaitons trouver un terrain d'entente entre les pêcheurs professionnels et les peuples de la Première nation.

Canada

Cet article a été écrit par Michel Belliveau, membre de l'ICSF, secrétaire exécutif de l'Union des pêcheurs des Maritimes, Canada

Pêches bretonnes

Finie l'abondance !

La flotte hauturière bretonne connaît des difficultés mais elle peut tenir le coup

L'une des caractéristiques originales de la pêche bretonne a été le développement d'un secteur artisan hauturier basé sur le chalutage. Ce secteur s'est renforcé après la Deuxième Guerre mondiale et a atteint son apogée dans les années 80. La crise, latente dès la fin des années 80, et violente au début des années 90, a profondément remis en cause ce système qui doit maintenant songer à se redéfinir s'il veut survivre à la crise de la ressource et à la mainmise d'un secteur capitaliste sur les créneaux traditionnellement contrôlés par les artisans.

L'artisanat hauturier : un phénomène récent

L'essor de la pêche bretonne au cours du XIXe siècle jusqu'au début du XXe siècle a été fondé essentiellement sur le développement de pêches saisonnières (sardine, thon). Ces productions de masse étaient destinées à la transformation et, si les pêcheurs étaient des artisans, ils subissaient la domination des industriels de la conserverie qui contrôlaient largement l'ensemble de la filière.

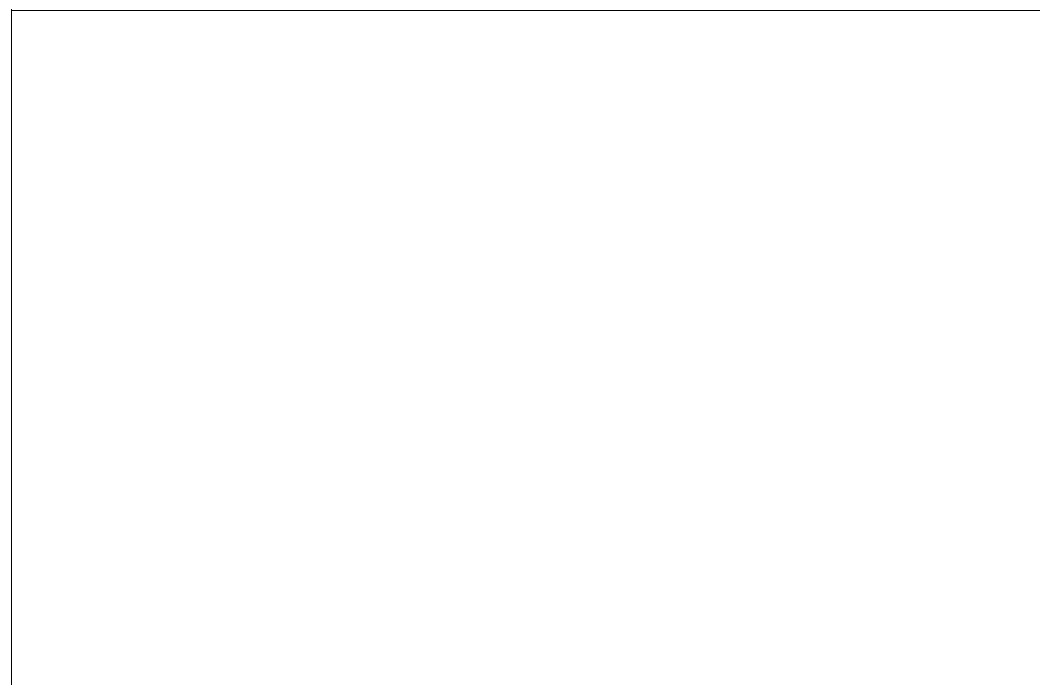
Dans la première moitié du XXe siècle ce modèle dominé par les industriels de la transformation a commencé à être mis en cause par divers phénomènes comme la crise de la ressource, la délocalisation des conserveries, la mutation des attentes des consommateurs. Dès avant la Deuxième Guerre mondiale, des industriels ont tenté de redéployer leurs investissements vers la pêche fraîche en développant le chalutage avec des bateaux de grande taille. Le port de Lorient, créé en 1927, a été l'une des bases de cette mutation. La guerre a interrompu cette évolution.

A la fin du conflit, quelques entrepreneurs reprennent leurs investissements dans le chalutage industriel orienté vers la pêche fraîche. Peu à peu les dernières conserveries ferment leurs portes et celles qui subsistent

travaillent toute l'année, essentiellement à partir de poisson importé. Privés de leurs débouchés, confrontés à la nécessité de motoriser leurs navires à cause de l'abandon rapide de la voile, les artisans ont dû s'adapter progressivement aux nouvelles réalités. Pour cela ils ont aussi investi dans des chalutiers orientés vers la pêche fraîche, d'autant plus que l'importance du plateau continental permet l'extension progressive des zones de pêche. Cet essor de la pêche fraîche a été favorisé par l'importance de la ressource qui a été préservée pendant les cinq années de guerre. La forte demande sur des marchés longtemps marqués par la faiblesse de la production alimentaire a entraîné une hausse permanente des prix.

Par la suite l'élévation du pouvoir d'achat tire également les prix, si bien que la hausse des cours du poisson s'est maintenue jusqu'à la fin des années 80 à un rythme supérieur à celui de l'inflation. Tous ces facteurs ont créé des conditions favorables à la reconversion des pêcheurs artisans engagés dans des opérations saisonnières vers la pêche fraîche chalutière. Certains ont conservé cependant une activité mixte, en particulier grâce à la relance de la pêche au thon germon à la fin des années 80 par l'introduction des filets maillants dérivants. Cependant, malgré l'inflation l'ampleur des investissements était telle pour la pêche hauturière que les artisans n'auraient pu les réaliser sans la mise en place de structures coopératives (gestion- crédit- assurances- commercialisation) qui ont dynamisé le secteur et permis aux artisans d'assurer leur place au large. Pour sa part, le secteur industriel a su élargir ses zones de pêche.

La création d'une zone de pêche communautaire a permis de maintenir l'accès aux eaux britanniques après la création des ZEE. En Bretagne la puissance du secteur artisan et de ses structures lui a également permis de peser sur les décisions politiques nationales qui ont garanti des



subventions généreuses pour installer de jeunes patrons et moderniser la flotte. Avec moins de 10 pour cent d'apports personnels un jeune patron pouvait ainsi disposer d'un outil ultra moderne. Dans les années 80, le système artisan hauturier a atteint son apogée et marqué profondément la structure des ports de Bretagne-Sud. Le quartier maritime du Guilvinec devient l'exemple même de la réussite de ce modèle, assurant l'équilibre entre les différents types de pêche artisanale, de la petite pêche côtière aux bateaux hauturiers de 20-24 m. Les artisans donnaient la preuve de leur capacité à exploiter l'ensemble du plateau continental.

Les revers de la réussite

Mais cette réussite avait son revers et ses limites vont clairement apparaître lorsque la chute des prix va se combiner avec une diminution des captures. En 1993-1994 la colère des pêcheurs explose en deux phases très violentes. Sans analyser l'ensemble des facteurs de cette crise, notamment la baisse des prix, disons que les premiers signes de la crise apparaissent dès 1985 avec une chute remarquable des captures, d'abord dans le secteur industriel. Dans le secteur artisan, plus réactif et plus diversifié, la surpêche est longtemps masquée par le maintien du niveau des captures grâce à des innovations techniques souvent coûteuses (chaluts jumeaux, électronique de bord). De 1985 à 1990, la hausse continue des prix permet de compenser la baisse des captures et la hausse des coûts de revient, qui est atténuée par la faiblesse des prix du carburant. Lorsque les

prix se mettent à baisser, de nombreux patrons se trouvent dans l'incapacité de rembourser leurs investissements et de payer leurs matelots. Le quartier du Guilvinec est le plus touché par cette crise. Sur 338 dossiers déposés pour demander le bénéfice des procédures de désendettement, 130 (soit près de 40 pour cent) concernent le quartier du Guilvinec. Il faut cependant noter que la crise touche tout autant la pêche côtière que la pêche hauturière.

Il ne faut toutefois pas incriminer les artisans seuls de ce surinvestissement. Les politiques mises en œuvre par l'Union européenne ont aussi une large part de responsabilité dans la dégradation de la situation. En effet, de 1970 à 1995 les captures françaises dans l'Atlantique Nord-Est sont passées de 505 800 tonnes à 297 300 tonnes. Dans le même temps l'appui donné à l'Irlande lui a permis de passer de 75 000 tonnes à 377 000 tonnes. Si l'on y ajoute l'arrivée des Espagnols, des Hollandais, des Belges, on voit que les artisans hauturiers bretons sont loin d'être les seuls à développer leur puissance de capture. Ils vont pourtant payer très cher leurs succès des années 80, au point de mettre en péril l'avenir même du secteur artisan hauturier.

Une restructuration capitaliste

Malgré la violence de la crise, la majorité des artisans a tenu le choc et une coopérative (Océane) a repris une bonne partie des bateaux artisans qui posaient problème. Cette crise a pourtant donné l'occasion à des

armements de type industriel, propriétaires de 5 à 20 bateaux, d'accaparer une partie des gros bateaux artisans de 16 à 24 m. Le phénomène s'accélère au point que le système artisan hauturier est en danger. Dans un marché des produits de la mer florissant, les sociétés de mareyage et de distribution, les industriels de la pêche qui ont survécu s'intéressent de plus en plus au secteur de la pêche fraîche. Aujourd'hui pour investir les jeunes patrons artisans doivent disposer de kW dans une enveloppe fermée : ils doivent donc acheter un bateau d'occasion avant de construire un neuf. Le marché de l'occasion flambe et seules des sociétés disposant de capitaux peuvent investir. Elles accaparent donc les kW disponibles sur le marché. Comme elles achètent des bateaux artisans suivant les normes techniques (- de 25 m), elles peuvent même bénéficier des subventions prévues pour soutenir le secteur artisan. Que peut un jeune patron, même aidé par une structure coopérative face à des géants de la distribution comme Intermarché (230 milliards de F de chiffre d'affaires), face à Furic aussi (CA : 600 millions de F) ? En fait, par le biais de l'accès aux kW, se met en place une privatisation de l'accès à la ressource, alors que la loi d'orientation tout récemment adoptée proclame le contraire.

Etablir une ligne rouge entre les deux secteurs

Jusqu'ici le secteur artisanal avait montré sa capacité à développer ses activités sur l'ensemble du plateau continental, et la

pêche industrielle, clairement distincte juridiquement, avait plus durement subi la crise. Les deux secteurs se renouvelaient séparément, avaient leurs propres systèmes de financement et puisaient dans leurs propres réserves de kW. Aujourd'hui le secteur industriel a fait une entrée en force dans le secteur artisan hauturier, mais c'est l'ensemble du secteur artisan qui est menacé, jusqu'au plus petit bateau. Ainsi les industriels s'intéressent à la pêche côtière langoustinière et sardinière. C'est l'ensemble du modèle artisan mis en place sous le contrôle des patrons pêcheurs qui est menacé par cette offensive du secteur capitaliste. La seule solution pour préserver ce qui peut être sauvé c'est de mettre en place un système de licences pour les pêches de proximité, avec interdiction de disposer de plus d'un bateau par propriétaire embarqué. Une telle décision relève d'un choix politique, et les élus qui dispensent les subventions ont la possibilité d'imposer leur volonté.

Il est clair cependant que la préservation d'un secteur artisan passe par une réflexion sur la gestion de la ressource, sur les technologies de capture. Si la gestion des zones partagées entre les pêcheurs des divers pays européens pose le problème de l'évolution de la politique commune des pêches, les pêcheurs artisans bretons peuvent démontrer leur volonté et leur capacité de mieux gérer la ressource sur les stocks qu'ils sont seuls à exploiter. C'est le cas des langoustines du Golfe de Gascogne.

Il s'agit d'une ressource liée à un espace bien identifié. Jusqu'à maintenant, les pêcheurs ont toujours réagi à la baisse des rendements par l'intensification de l'effort de pêche. La limitation des rejets a été expérimentée, mais elle devrait se généraliser. Les captures ont baissé de moitié, mais un effort de gestion responsable devrait permettre de retrouver un meilleur niveau. C'est aussi en fonction de cet objectif que devraient désormais s'orienter les subventions. Les subventions aux investissements ont largement favorisé le surinvestissement et sont largement sorties du cadre de l'appui à l'installation de jeunes pêcheurs. Des aides liées à une amélioration des pratiques garantiraient un meilleur avenir à long terme.

L'intérêt manifesté par les sociétés et investisseurs pour les bateaux artisans montre à l'évidence que la pêche artisanale peut avoir un bel avenir. Encore faut-il prendre les moyens de la préserver et de l'adapter pour éviter les dérives qui ont marqué les années de prospérité. La pêche artisanale bretonne a montré que les pêcheurs artisans avaient la capacité d'exploiter la quasi-totalité du plateau continental. Leur expérience peut intéresser des pêcheurs côtiers du monde entier qui cherchent partout à élargir leur zone d'action. On peut espérer qu'il se trouvera suffisamment d'hommes et de femmes, de pêcheurs et d'élus pour relever le défi de l'adaptation du modèle artisan, côtier et hauturier, aux exigences d'une pêche responsable.

Pour en savoir plus sur ce sujet, on consultera l'excellent travail de J. R. Coulliou publié sous le titre La pêche bretonne-Les ports de Bretagne-Sud face à leur avenir aux Presses Universitaires de Rennes, 1997. 📖

Alain Le Sann, membre de l'ICSF,
secrétaire du Collectif Pêche et
Développement

Les effets secondaires des quotas

La nouvelle réglementation a sérieusement modifié la façon de faire de la petite pêche

C'est certainement une tâche malaisée que de mettre en place des procédures visant à établir un équilibre entre ressources halieutiques et effort de pêche et à assurer une exploitation durable des stocks. A la suite de la crise qui avait frappé les pêcheries de morue en 1990, la Norvège a modifié son régime de quotas et de licences. On a alors attribué gratuitement aux pêcheurs qui «dépendaient de la morue» des quotas dont l'importance variait selon la longueur du bateau. Or, dans les façons de faire des petits pêcheurs avant 1990 on ne discernait pas de relation claire entre dépendance vis à vis de la morue, longueur du bateau et captures annuelles. Voyons comment ils se sont adaptés au nouveau système et comment les quotas ont agi sur leur économie domestique.

Depuis des siècles, dans le nord de la Norvège la morue (*Gadus morhua*) assure la subsistance des pêcheurs côtiers. Deux fois par an la morue de l'Atlantique-Nord descend en abondance de la mer de Barents vers les côtes de Norvège. La morue en train de frayer donne lieu à la pêche d'hiver, la morue en train de prendre du poids à celle de printemps. Quant à la morue littorale elle est présente toute l'année. Ces pêches d'hiver et de printemps sont une bonne source de revenus pour les pêcheurs côtiers. En 1996 on recensait 6 800 bateaux dans les pêcheries de morue, dont 5 600 (soit 82 pour cent) appartenant à de petits opérateurs (- 13 m). Leurs captures représentaient 20 pour cent de la production totale de morue en Norvège.

Depuis les années 1970, les biologistes marins procèdent régulièrement à l'évaluation des stocks. C'est sur la base de leurs conclusions qu'on détermine tous les ans le TAC (total admissible des captures). La Norvège et la Russie gèrent ensemble ces stocks et se partagent le TAC. Au cours des

quinze dernières années, les prises se sont situées autour de 430 000 tonnes. Mais vers la fin des années 1980, ces deux pays ont été confrontés à une situation de crise dans les stocks de la Mer de Barents. Le TAC de 1990 était descendu à 160 000 tonnes, et il a bien fallu tenir compte de ce chiffre, même si l'on ne savait pas au juste à quels facteurs attribuer cette chute : variations naturelles, surpêche, dysfonctionnement des régimes de gestion officiels et des modèles scientifiques ? A cette époque les chalutiers disposaient d'un quota individuel «fixe et garanti», c'est-à-dire que chaque unité de pêche attributaire était autorisée à capturer une quantité bien déterminée de morue, quels que fussent les prélèvements effectués sur les stocks par les autres pêcheurs. Il y avait moins de restrictions pour les côtiers. On ne leur accordait pas des quotas individuels garantis mais ils avaient le droit d'aller jusqu'à «une quantité maximale». Tous les pêcheurs étaient à égalité, quelle que fut la taille du bateau.

Les plus grosses unités réussissaient en général à prendre leur quota de 400 tonnes. Mais ce chiffre était bien supérieur à ce que pouvait prétendre pêcher le meilleur des côtiers. La petite pêche était relativement ouverte pour le reste de la flottille côtière, et l'on procédait rarement à une fermeture même si le TAC était entièrement consommé. Au cours des années 1980 la Norvège a d'ailleurs souvent dépassé son TAC. Une révision de la gestion des stocks de morue s'imposait, mais les pêcheurs manifestèrent clairement leur opposition à tout changement.

Le TAC très conservateur de 1990 signalait cependant une profonde évolution de l'approche norvégienne en matière de gestion. Avec des quotas individuels fixés à 400 tonnes, les plus gros côtiers pouvaient consommer l'ensemble du TAC en quelques mois seulement. Les autorités et les pêcheurs

eux-mêmes furent d'accord pour répartir au mieux le médiocre quota global, et des critères furent élaborés à cette fin.

Priorité aux petits bateaux ?

Dans un premier temps, on décida d'accorder un traitement de faveur aux petits pêcheurs, dont la dépendance à l'égard de la morue était grande, et de restreindre l'activité des bateaux qui pouvaient se diversifier et cibler d'autres espèces. On réduirait moins les quotas des petits pêcheurs que ceux des plus gros côtiers et des chalutiers. A partir des historiques de captures de 1987-1989 on établit des critères de base qui permirent de répartir les pêcheurs en deux groupes. Ceux qui remplissaient les conditions obtenaient des «quotas fixes et garantis». Aux autres on accordait un quota global et, dans ces limites, chaque pêcheur pouvait essayer de réaliser le volume de captures maximal autorisé par bateau. Le premier groupe, qui comptait 3 500 bateaux en 1990, avait droit à 73 000 tonnes. Le second groupe, qui comptait 4 000 bateaux, avait droit à 12 000 tonnes seulement. Finalement on ne pouvait pas dire qu'il bénéficiait d'un traitement de faveur.

D'ailleurs le TAC norvégien n'était pas assez important pour que tout le monde puisse consommer entièrement son quota individuel. Contrairement à ce qui avait été la pratique dans les années 1980, lorsque les limites du TAC étaient atteintes on fermait désormais la pêche. Les pêcheurs étaient donc en concurrence et devaient se dépêcher d'attraper du poisson parce que seuls les premiers arrivés pouvaient réussir à réaliser le maximum de prises autorisées. En fait, la nouvelle législation revenait à instituer deux types de droits de pêche. Les pêcheurs qui bénéficiaient d'un quota individuel «fixe» constituaient le Groupe I. Les détenteurs d'un quota individuel «maximum» se trouvaient dans le Groupe II. Pour désigner ces deux catégories on parla bientôt des «pleins droits» et des «droits réduits». Dans les deux groupes les petits pêcheurs étaient majoritaires : 78 pour cent dans le premier, 97 pour cent dans le second.

Ces nouvelles dispositions ont eu de profondes répercussions, surtout pour les petits pêcheurs. Les gens tiraient profit de leur historique de captures. S'ils avaient dans le passé pris une certaine quantité de poisson, on leur accordait pour l'avenir «les

pleins droits». S'ils n'avaient pas produit assez, ils se retrouvaient avec des «droits réduits». Les petits pêcheurs relégués dans le deuxième groupe considéraient qu'ils avaient contribué moins que d'autres à l'amenuisement des stocks et qu'on était donc injustes à leur égard. De leur côté les autorités jugeaient que, vu les volumes médiocres de leurs prises, ils semblaient dépendre moins que d'autres de la morue pour vivre. Il va de soi pourtant que la petite pêche familiale ne produit, par unité de capture, que de petites quantités de poisson.

Des pratiques de pêche variées

Dans les années 1980, quand la pêche était libre, les petits pêcheurs avaient plusieurs façons différentes d'exploiter leur bateau. Dans une même localité, sur des bateaux de même type et possédant un équipement semblable, chaque pêcheur travaillait à son allure. Certains prenaient beaucoup de poisson dans leur année, d'autres quelques tonnes seulement. La majorité des petits pêcheurs produisaient de petites quantités. En 1984 par exemple, avec des unités de 9-11 m quelque 200 pêcheurs faisaient plus de 50 tonnes de morue, 900 pêcheurs faisaient moins de 10 tonnes et environ 800 pêcheurs faisaient entre 10 et 50 tonnes.

On peut sans doute expliquer ces variations par des besoins ou des objectifs différents. Les petits pêcheurs des années 1980 avaient des dettes à rembourser, une carrière à accomplir. Comme ils débutaient, ils avaient ces emprunts sur le dos. A mesure que les sommes à rembourser diminuaient, ils réduisaient l'effort. Et les investissements réalisés peu à peu dans des techniques performantes ne servaient pas toujours à augmenter les captures.

Ils pouvaient profiter de ces investissements pour s'aménager un outil de travail amélioré et confortable qui les aiderait à faire une longue carrière. Si les pêcheurs des années 1980 étaient relativement libres, il y avait dans la pratique une sorte de régulation informelle. C'était essentiellement les besoins du ménage qui déterminaient l'effort de pêche. Le nouveau régime des pêches a évidemment changé le contexte.

Quand on compare les statistiques de 1994, quatre ans après son application, avec les chiffres des années 1980 où la réglementation n'était guère contraignante, des évolutions intéressantes apparaissent

**Evolution des captures de morue de la petite pêche norvégienne
entre 1984 et 1994**

nombre de bateaux	1984	1994	variation en nombre	variation en %
- moins de 10 tonnes	6 215	3 989	-2 226	-36
- entre 10 et 50 tonnes	1 659	2 297	+638	+38
- plus de 50 tonnes	359	244	-115	-32
Total	8 233	6 530	-1 703	-21

Ainsi entre 1984 et 1994 le nombre de petits bateaux a diminué de 21 pour cent.

En 1994, il y avait 1 703 unités en moins (voir tableau), dont 115 dans la catégorie + 50 tonnes de prises et 2 226 dans la catégorie moins de 10 tonnes de prises. Avec une diminution totale de «seulement» 1 703 unités, il est évident que certains ont dû accroître leur effort de pêche. Sur le tableau on voit qu'en 1994 il y avait 638 pêcheurs de plus qu'en 1984 à produire entre 10 et 50 tonnes. Pour ces deux années les captures totales sont identiques, mais les plans de pêche ont changé. Le nouveau régime qui avait été mis en place dans une période de crise de la ressource n'encourageait guère à réduire l'effort de pêche pour préserver les stocks de morue. Au contraire, il le récompensait et favorisait ceux qui prenaient le plus de poisson. Comme on leur attribuait des quotas sur la base des historiques de captures, ils comprirent qu'ils devaient effectivement sortir du poisson pour pouvoir «garder leur place». En plus, la réglementation était contraignante. Ceux du Groupe I devaient, par exemple, consommer un pourcentage défini de leur quota, sinon ils se retrouvaient dans le Groupe II l'année suivante.

Les pêcheurs se sont conformés aux nouvelles dispositions. Leur charge de travail à bord s'est accrue. Selon les statistiques officielles, entre 1984 et 1994 on est passé de 175 à 217 jours de travail pour un pêcheur à plein temps, soit une augmentation d'environ 25 pour cent. Auparavant certains pêchaient la morue seulement l'hiver, d'autres seulement l'été. Maintenant la plupart pêchent aux deux saisons, et même hors saison en automne.

Mobilité accrue

Ils ont plus de travail également du fait qu'ils sont plus mobiles. Dans la plupart des endroits, la ressource locale est insuffisante pour répondre à une demande en augmentation. Il faut plus de temps pour aller plus loin, et l'on ne connaît pas très bien les nouveaux endroits. Pêcher toute l'année et sur d'autres zones cela accroît les coûts d'exploitation. Faire tourner le bateau une journée de plus quand on est près de chez soi, cela a un coût. Cela coûte encore plus cher quand il faut aller au loin.

Comme l'importance du quota est fonction de la taille du bateau, le pêcheur est poussé à acheter grand. Et avec un bateau plus grand on peut aller ailleurs et plus loin et utiliser des engins de capture et autre matériel plus performant. C'est ainsi que l'attitude face à l'investissement évolue aussi. Auparavant les pêcheurs cherchaient à avoir le moins de dettes possibles. Si on n'avait pas de dettes on était plus libres et moins vulnérables quand la morue se faisait rare. Ce principe est toujours valable, mais il est devenu plus difficile de ne pas s'endetter.

Pour entrer dans une pêcherie, il faut maintenant payer le prix et acheter un quota. Légalement les quotas ne sont pas transférables à proprement parler, ils sont attachés au bateau. Pour bénéficier des «pleins droits», on doit acheter le bateau et son quota. Comme il existe un nombre limité d'unités qui possèdent ces droits, les prix des bateaux ont forcément augmenté. Ils traduisent de fait les tendances d'un marché informel des quotas.

Par rapport aux années 1980, les autorités de tutelle disposent actuellement de plus de moyens pour contrôler les activités de pêche

et répartir les droits d'accès. On a d'ailleurs fixé des limites à l'expansion de la petite pêche. Pour assurer une bonne gestion des pêches il faut, semble-t-il, réguler le développement des flottilles. De ce point de vue, le régime actuel est un succès. Mais il y a l'envers de la médaille. Les nouvelles règles ont quelque peu phagocyté un système de production où les besoins variables de l'individu et du ménage primaient et déterminaient l'effort de pêche. Ces règles officielles mettent à mal les règles informelles qui s'imposaient traditionnellement aux pêcheurs. Elles encouragent en fait des stratégies d'expansion en même temps que s'effacent les anciennes restrictions naturelles. Le pêcheur ne peut plus rester chez lui en famille et, l'esprit tranquille, rêver d'une longue vie paisible alors que son voisin est sorti en mer. S'il fait une pose, il peut être disqualifié l'année suivante. Et adieu la pêche !

Les pêcheurs essaient de consommer au maximum leur quota, ce qui se traduit par une pression accrue sur la morue. Les dispositions en vigueur doivent, en principe, réguler cette pression. Mais il y a des trous dans ce dispositif. Et le dispositif lui-même encourage les gens à en profiter. L'évolution des plans de pêche a également un impact sur la composition des stocks. Avant on pêchait surtout l'hiver tandis que maintenant on se tourne vers d'autres périodes de l'année, sans qu'on sache dans quelle mesure cela affecte les populations de morues. On ignore également si cela a des conséquences sur d'autres espèces. A cause des restrictions imposées aux pêcheries de morue, les intéressés se sont tournés vers d'autres ressources pour conserver des revenus suffisants. Beaucoup ont également vu là une sorte d'assurance pour l'obtention de droits futurs. Ils ont appris la leçon et craignent que pour d'autres espèces on leur impose un jour les mêmes mesures que pour la morue.

Disons, pour conclure, que la nouvelle réglementation entraîne une transformation de la petite pêche. La petite pêche constitue une activité pour les populations rurales là où il n'est pas facile de trouver un autre emploi. Le but déclaré de la politique des pêches en Norvège c'est de maintenir la population dans les régions éloignées, sur des bases saines tant sous l'aspect économique qu'environnemental. Pour ce

qui est de la durabilité de la ressource ou de la rationalité économique, il est certainement permis de s'interroger sur sa réussite !

Post-scriptum:

Peu après 1990, on pensait que les stocks de morue étaient en train de se reconstituer et qu'on pouvait revenir aux quotas d'avant. Hélas, les pronostics positifs des années passées sont en train de virer de cap. Les biologistes halieutes ont constaté que la biomasse fertile est passée en dessous du seuil critique. Pour l'année 2000 il pourrait y avoir une baisse importante des quotas. ¶

Cet article a été écrit par Anita Maurstad, professeur à l'Institut des sciences de la pêche de Tromsø, Norvège

Recherche pétrolière

Pour quelques dollars de plus

La vie des pêcheurs artisans du Cameroun pourraient être profondément bouleversée par les projets des multinationales du pétrole

La recherche de gisements, l'extraction et le transport du brut sont des activités majeures au Cameroun et dans les pays voisins : Nigeria, Gabon, Guinée Equatoriale. Depuis plus de deux ans, un consortium réunissant les sociétés Elf, Shell et Exxon mettent au point le plus vaste projet de construction de l'Afrique subsaharienne. Il s'agit d'exploiter des champs pétrolifères au Tchad et d'installer un oléoduc de plus de 900 km jusqu'à la côte atlantique au Cameroun.

Un terminal est également prévu à Kribi, qui est un village de pêcheurs situé dans le secteur de Campo-Kribi où la pêche artisanale est particulièrement dynamique. Les responsables de ce projet évalué à 2,5 milliards de dollars, espèrent obtenir un prêt de 115 millions de dollars de la Banque mondiale.

Au terminal de Kribi, le brut sera chargé sur des tankers de 80 000 à 300 000 tonnes. Le Golfe de Guinée a souvent été pollué par des nappes de pétrole échappées des navires. En 1979, le Petro Bousca s'est échoué tout près de Kribi. Le projet actuel va entraîner des risques accrus. Or 3 000 pêcheurs et leurs familles vivent dans cette région. Le littoral camerounais donne sur le Golfe de Guinée, là où convergent deux grands courants venant de l'ouest et le courant de Benguela venant du sud.

Ils peuvent apporter et disséminer largement la pollution sur cette côte. Le Cameroun est situé au fond du golfe, comme dans un cul-de-sac, ce qui aggraverait encore les choses. Sur 350 km de côte il y a d'importantes mangroves, des nurseries de poissons et des villages de pêcheurs. Tout cela est très fragile face à une marée noire.

Le Cameroun tire son nom du fait que la crevette (camaron en espagnol, camarao en portugais) abonde dans ses eaux. Le poisson

et les crustacés ont toujours été pour les populations littorales une source de nourriture et de revenus. Les statistiques des dix dernières années indiquent que le poisson représente en moyenne 40 pour cent de l'apport en protéines des Camerounais. Comme la population augmente et que la production locale décline, le pays doit importer du poisson : 60 000 tonnes en 1996.

Cette même année, les captures locales de poisson de mer s'élevaient à 64 000 tonnes, la moitié provenant de la petite pêche. Pour ce secteur on ne dispose pas de données bien précises, mais on estime le nombre des petits pêcheurs à environ 20 000 et celui de leurs embarcations à 5 000.

Les prises sont constituées essentiellement de bonga (ethmaloses), de sardinelles et d'otholites. Les petits pêcheurs prennent aussi un peu de crevette, pour la consommation locale surtout. La plupart des pêcheurs artisans opèrent dans la bande des deux milles, dans la mangrove et les estuaires. Il existe une cinquantaine de chalutiers-crevettiers.

Conflits avec les crevettiers

Comme dans d'autres pays à façade maritime de l'Afrique de l'Ouest, il semble qu'il y ait des conflits entre les pêcheurs artisans et les chalutiers qui ciblent la crevette, mais il n'existe pas d'informations officielles à ce sujet, pas plus que sur les bateaux étrangers qui opèrent dans la ZEE. Le gouvernement camerounais ne paraît pas s'intéresser beaucoup au secteur de la pêche, encore moins au secteur artisanal.

Dans la région de Campo-Kribi, où doit se construire le terminal pétrolier, il y a environ 3 000 petits pêcheurs équipés de 500 pirogues. Les principaux groupes sont les Mvae, les Batanga, les Mabi, les Yassa, et ils sont tous très dépendants de la pêche. Sur le littoral il y a aussi d'autres communautés qui

pratiquent une pêche de subsistance ou commerciale.

Les engins de capture utilisés sont les filets, les nasses et les sennes de plage, qu'on appelle tirez-tirez. La plupart des pirogues appartiennent à des gens qui ne sont pas eux-mêmes des pêcheurs (fonctionnaires, secteur privé...) mais qui ont jugé faire là un bon investissement.

La majeure partie des engins sont importés, et pour avoir un équipement complet (pirogue et hors-bord, engins de capture...) le propriétaire doit dépenser l'équivalent de 40 000 FF environ. Il est bien difficile à un pêcheur ordinaire de devenir «propriétaire-embarqué» !

Les pirogues sortent généralement pendant deux nuits et un jour, avec trois pêcheurs à bord. La moitié du produit de la vente va au propriétaire, le reste est partagé entre les membres d'équipage. Dans la région de Campo-Kribi il y a 38 sites de débarquement. A partir de là ce sont les femmes qui prennent le relais et qui assurent la transformation du poisson. Organisées en Groupes d'initiative commune (GIC), elles salent, sèchent, fument le bonga et le bilolo (sardinelle).

Le bois de palétuvier sert au fumage du poisson, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'état de la mangrove. On estime que sa dégradation est due pour plus de 75 pour cent à cette cause. On a essayé d'introduire

des techniques plus efficaces que les feux ouverts (fours Chorkor, fumoirs améliorés...), mais un seul groupe de femmes s'y est mis.

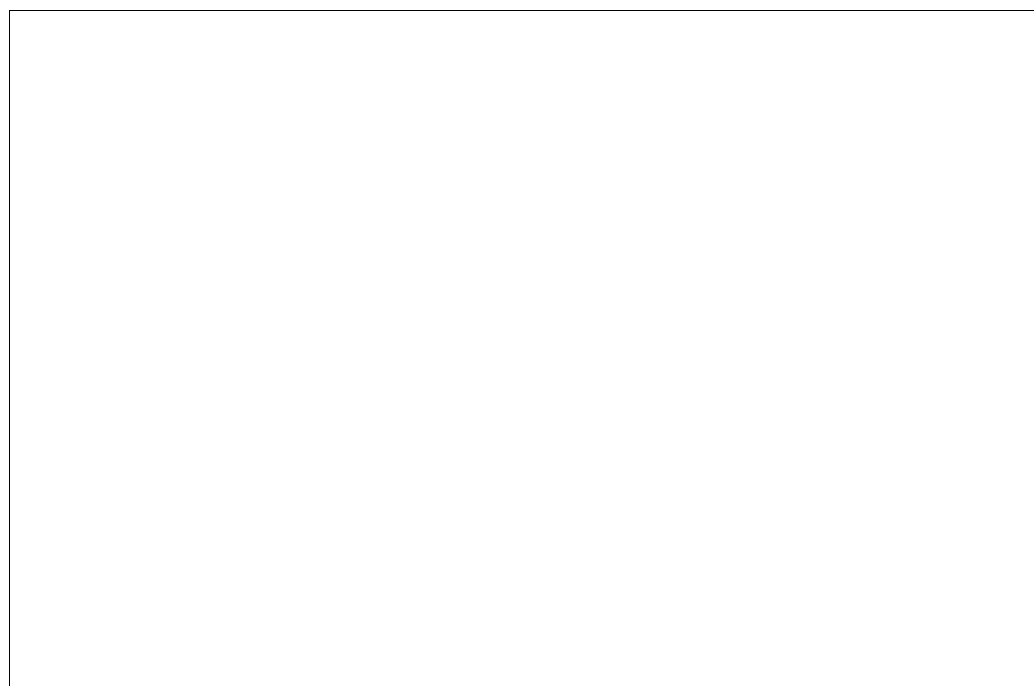
Opposition au projet pétrolier

Plusieurs associations ont manifesté au Cameroun leur opposition au projet d'oléoduc. Elles ont reçu l'appui de centaines d'autres associations écologistes et de développement à travers le monde. Au cours de ces campagnes d'action elles ont été en contact avec les pêcheurs de la région.

C'est le cas de Défense de l'Environnement Camerounais. Les pêcheurs sont inquiets du fait de la diminution de la ressource, du manque d'informations relatives à la réglementation des pêches, de la pollution et de la destruction du littoral par l'industrie pétrolière et l'exploitation du minerai de fer.

En novembre 1999, à la suite de l'opposition ferme et continue de ces associations locales et du soutien qu'elles obtenaient à l'étranger, Shell et Elf (le troisième partenaire étant Exxon) se sont retirés officiellement du projet.

Mais compte tenu des tactiques utilisées par ces multinationales ailleurs (au Nigeria par exemple), il ne faut pas se faire trop d'illusions sur la réalité du danger. On sait bien que les gouvernements des pays endettés subissent des pressions pour promouvoir des activités exportatrices et génératrices de devises. Pour quelques



pétrodollars de plus, on essaiera sans doute de passer en pertes et profits le bien-être de ces populations de petits pêcheurs qui se trouvent sur le chemin. ♣

Article basé sur une documentation fournie par Bela Nga Joseph, de l'association Défense de l'Environnement Camerounais

L'odeur de la fumée

Le petit-fils se souvient avec reconnaissance de ce qu'il a appris de sa grand-mère qui fumait le poisson sur un coin de côte, au Ghana (Afrique de l'Ouest)

Fin des années 1960, début des années 1970. Cette époque est en train de s'éloigner, vite, et avec elle ce que l'on a vécu et entendu alors. C'est pour cette raison que je raconte ici par écrit la façon dont on préparait au cours de mes jeunes années le poisson fumé. Et je parlerai beaucoup de ma grand-mère chez qui je vivais et qui m'a beaucoup appris dans ce domaine.

C'est à cette époque (1963-1973) qu'a commencé le déclin de la ville de Kéta à la suite de la construction du port de Téma. Kéta était auparavant le grand centre des activités de pêche dans cette partie sud-est du Ghana. Son marché attirait des fidèles commerçants du Togo, du Bénin et du Nigéria, jusqu'à ce que la mer malmène la route qui y conduisait. On ne peut guère parler de la pêche au Ghana sans mentionner Kéta.

Ce qu'il en reste aujourd'hui se tasse au péril des eaux sur une étroite langue de sable entre l'océan et la lagune, la plus vaste de toute l'Afrique de l'Ouest, dit-on. Au nord de cette lagune, sur la grande route d'Accra à Lomé, se trouve Agbozumé. C'est le village natal de ma grand-mère, et c'est là qu'elle a pratiqué son art. Agbozumé n'est pas à vrai dire une communauté de pêcheurs. Mais il doit une bonne part de son activité au voisinage de la lagune, de la mer, des cocoteraies et des bois alentour.

Les femmes étaient nombreuses à se consacrer à la transformation du poisson. Pendant les périodes creuses on se tournait vers la noix de coco dont on extrait l'huile et des pains de pulpe qui entrent dans la nourriture des animaux. On confectionnait aussi des tapis et des paillasons. La plupart des mareyeuses d'Agbozumé descendaient leur bois sur la plage où elles fumaient leur poisson. Celles qui n'avaient pas de fonds de roulement échangeaient du bois contre du

poisson qu'elles envoyaient ensuite à transformer. Ma grand-mère, Logoshie comme l'appelaient ses collègues, avait commencé en vendant le poisson préparé par sa mère, puis elle est devenue elle-même formatrice et grossiste. Elle a eu sept enfants, ce qui ne l'a pas empêché d'assumer ses responsabilités au foyer et au sein de la société. Elle est morte à l'âge de 78 ans.

Sa spécialité c'était le fumage et la fermentation. Ces deux techniques traditionnelles étaient intéressantes car elles permettaient à la fois de réduire les coûts et de valoriser au mieux la matière première. On fumait le poisson de première fraîcheur, et celui qui ne pouvait être fumé aussitôt était soit séché, soit fermenté. Les acheteurs potentiels de poisson fumé goûtent le produit avant de conclure l'affaire. Le producteur a donc tout intérêt à utiliser du poisson bien frais. Grand-mère fumait le poisson dans presque tous les sites de débarquement du district de Kéta. Quand les arrivages étaient importants, elle embauchait des aides. Autrement c'était elle-même et sa sœur qui s'occupaient de l'opération. Elle achetait son poisson auprès des pêcheurs qui avaient des liens de parenté avec sa famille. Cette relation était importante, et c'est elle parfois qui finançait les sorties en mer. Elle enlevait le poisson et payait après avoir vendu la marchandise, surtout pendant les hautes saisons. La sardinelle et l'anchois étaient les principales espèces traitées.

Un beau savoir-faire

Le poisson était d'abord lavé à l'eau douce et posé sur des branches de cocotiers pour qu'il égoutte un peu, puis il était fumé. L'opération nécessite un réel savoir-faire. Car le goût final dépend du degré d'humidité du poisson et des essences qui servent à alimenter le feu. Avec la canne à sucre, par exemple, on obtient un produit très fin.

A l'époque on se servait du four traditionnel rond. Grand-mère fumait entre 100 et 400 bassines par semaine, suivant la saison. Sauf si les débarquements étaient très importants, elle ne vendait jamais son poisson sur la plage même mais l'envoyait à Agbozumé où il subissait un deuxième fumage. Si le produit ne s'écoulait pas vite, elle le repassait à la fumée pour le protéger des insectes.

Pour la fermentation on utilisait des espèces de poisson plus grosses. Le premier choix était le vava dont les gens de l'ethnie Ewe du Ghana, du Togo et du Bénin se servent pour donner du goût aux plats. Grand-mère avait sa façon à elle de procéder. Pendant trois jours elle plaçait le poisson dans la saumure puis elle le séchait au soleil pendant deux ou trois jours. Ensuite elle l'enveloppait dans du papier kraft et l'enfouissait dans le sable. Elle recouvrait le tout de feuillage et d'herbe pour le protéger contre les eaux de pluie. C'est ainsi qu'elle conservait sa production jusqu'au moment où les affaires reprenaient au marché.

Une bonne partie de la production était vendue par ses filles. Ma mère vendait le poisson fumé, ma tante le poisson fermenté. Ma mère venait chercher la marchandise de Dakpa, un village proche de la frontière avec le Togo. C'est dans cette localité qu'elle vivait et qu'elle écoulait son poisson. Les marchés de Dénu et de Dzozé étaient importants pour ma tante car ils étaient fréquentés par des commerçants du Togo et

du Bénin. Pendant la basse saison grand-mère vendait une partie de la production aux clients qui venaient s'approvisionner directement à Agbozumé.

Je suis arrivé dans ce village à l'âge de huit ans, à la mort de mon père. Ma mère n'avait pas les moyens de faire face à cette nouvelle situation : elle était en train de sevrer son troisième garçon. C'est ainsi que j'ai rejoint deux de mes cousins qui vivaient déjà avec la grand-mère. Dans toutes les familles les responsabilités étaient clairement réparties entre les hommes et les femmes et les différentes classes d'âge. Comme j'étais encore un jeune enfant, la coutume ne m'obligeait pas à participer aux travaux. Malheureusement, ou heureusement, pour moi, mes deux cousins étaient encore plus jeunes, et c'est à moi qu'il incombait finalement de donner un coup de main. C'est ainsi que j'ai commencé à m'occuper du poisson de grand-mère dans sa réserve. Je l'empilais dans les fumoirs et je leur donnais un coup de chaud de temps en temps. A l'époque cela n'allait pas de soi car je n'avais pas beaucoup de temps pour jouer avec les jeunes de mon âge.

Le petit vendeur

En plus, lorsque grand-mère avait besoin d'argent ou constatait qu'une partie de sa production allait se détériorer, je devais aller vendre du poisson dans le village. Cela ne me réjouissait guère parce que les autres enfants me donnaient toutes sortes de

surnoms pour se moquer de moi. Car, qu'importe l'âge, vendre du poisson c'est une affaire de femme, hier tout comme aujourd'hui. Mais je prenais ma revanche en prélevant un peu de poisson et en le partageant avec mes camarades d'école. Je faisais cela pour remettre à leur place ceux qui m'embêtaient quand je vendais ma marchandise.

Grand-mère était analphabète et elle se débrouillait comme elle pouvait. A vrai dire, elle se tirait très bien d'affaire. Elle savait très bien gérer ses finances et gagnait ce qu'il fallait pour faire face aux frais fixes et aux imprévus. Je ne l'ai jamais vue sans le sou. Son cahier de comptabilité c'était le mur de sa réserve. La clientèle était représentée par une série de symboles et elle savait en comptant les traits sur le mur combien chaque personne lui devait. Avant sa mort, elle réussit à remplacer sa maison traditionnelle en torchis par une construction en parpaings : il n'était plus nécessaire de réparer périodiquement le toit de chaume. Hélas, ce fut un morceau de la tôle ayant servi à faire le toit qui provoqua son décès. Les artisans avaient dû le laisser traîner dans le sol sablonneux et elle s'était piquée avec. Le féticheur du village accomplit sans doute quelques rites sacrificiels, mais ce fut le tétanos qui eut le dernier mot.

Aujourd'hui je connais la recette du succès de ma grand-mère : elle choisissait les espèces de poisson qu'il fallait, elle savait y faire pour transformer la matière première, elle gérait parfaitement ses approvisionnements en poisson frais, elle connaissait bien ses débouchés, elle maîtrisait ses techniques. A cette époque on se distrait en famille et on apprenait tout en écoutant parler les adultes. Après le repas du soir nous nous mettions autour d'elle pour écouter ses histoires. C'est ainsi que j'ai appris plein de choses sur la pêche. Malheureusement elle n'est plus là pour que je lui pose des questions. J'aurais aimé lui demander comment elle avait trouvé l'argent nécessaire pour se lancer et comment elle gérait les variations de son activité au cours des diverses saisons.

Grand-mère est partie, mais il y a toujours une odeur de fumée. Dans le cadre de mon travail avec TESCOOD j'essaie d'améliorer le type de four qu'elle utilisait. ♣

Article écrit par David Eli, membre de l'ICSF, qui travaille pour l'association Technical Services for Community Development à Accra, Ghana

Pêche au thon

La valse des drapeaux

Certains estiment qu'il faut absolument adopter des mesures appropriées pour empêcher les thoniers d'opérer sous des pavillons de complaisance

Les représentants de 128 sociétés de pêche thonière japonaises ont lancé une campagne visant à mettre un terme à la pêche au thon non contrôlée dans toutes les mers du globe. Sous l'appellation collective d'ATTACK (All Japan Tuna Boat-owners Tactical Unit), ils demandent aux autorités gouvernementales et aux sociétés commerciales de refuser l'importation de thon produit par des navires pirates.

Le thon est mondialement l'une des espèces les plus prisées. Dans la plupart des mers et des océans, les stocks font déjà l'objet d'une exploitation maximale durable ou sont carrément surexploités. Pour prévenir une telle situation la majorité des pays pêcheurs de thon ont mis en place des organismes tels que la Commission des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) et la Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC). Au niveau mondial, sous les auspices de la FAO ont été adoptés le Code de conduite pour une pêche durable et l'Accord des Nations unies sur les stocks chevauchants et les stocks très migrateurs.

Au cours de l'année 1999, le Japon a pris les devants et a procédé à une réduction de 20 pour cent de sa flotte thonière afin de se conformer au Plan d'action pour la gestion des capacités de capture qui a été adopté lors de la vingt-troisième réunion du Comité des pêches de la FAO (COFI). L'Article 39 enjoint à tous les Etats de prendre des mesures immédiates pour réguler les capacités de capture dans les pêcheries internationales où la situation requiert une action urgente. On s'occupera en priorité des opérations qui ciblent les stocks transfrontières, chevauchants, très migrateurs et les stocks de haute mer qui sont notoirement surexploités. L'Article 40 (3) précise que les réductions à envisager devront varier d'une pêcherie à l'autre. Pour les gros thoniers sennieurs, les chiffres seront de l'ordre de 20

à 30 pour cent. Taiwan et la république de Corée se sont engagés à réduire leur flotte thonière au cours des prochaines années.

Mais certains armateurs, refusant de se soumettre à la réglementation commune, ont fui leur juridiction nationale et ont enregistré leurs navires dans des pays qui leur permettent de se conduire en pirates, d'exploiter librement les stocks, sans tenir compte des quotas ou des mesures de conservation qui ont fait l'objet d'un accord entre les membres des divers organismes régionaux ou internationaux. Ces navires pirates qui opèrent sous des pavillons de complaisance sont actuellement au nombre de 240, et 80 pour cent d'entre eux appartiennent à des intérêts taiwanais.

Le Japon est le plus important débouché pour le thon sashimi haut de gamme. ATTACK demande donc aux autorités japonaises d'interdire l'importation du thon produit par ces navires pirates. En fait, presque toute leur production est exportée au Japon, environ 47 000 tonnes actuellement. Près de 25 pour cent des besoins en thon congelé sont couverts par les importations. Le nombre des thoniers actuellement sous des pavillons de complaisance est presque deux fois supérieur à celui des thoniers japonais qui ont fait l'objet d'un retrait de flotte.

Il faut agir


ATTACK fait remarquer que les sorties de flotte de 132 thoniers palangriers a entraîné des sacrifices et des souffrances pour nos pêcheurs et leurs familles et tous ceux qui travaillent dans la filière thon. Si les navires pirates continuent à exploiter la ressource, cela n'aura servi à rien. C'est pourquoi ATTACK estime que le Japon doit prendre l'initiative pour les éliminer, en interdisant toute forme de transaction avec eux. Ce serait la façon la plus efficace de faire durer la ressource et les pêcheries qui en

dépendent à travers le monde. Que le négoce japonais montre l'exemple en boycottant la production de ces navires.

Car ceux-ci posent un problème de plus en plus sérieux à la communauté internationale. Au cours de sa réunion annuelle qui s'est tenue à Fremantle, Australie, du 9 au 11 novembre 1999, la Coalition internationale des organisations de la pêche (IFCA) a abordé ce problème. Il y avait là des délégués venus d'Australie, du Canada, du Japon, de Nouvelle Zélande, de Russie, de Taiwan, des Etats-Unis et de l'ASEAN. Ils ont adopté une résolution demandant aux pays concernés de s'abstenir de toute transaction avec les navires pirates opérant sous des pavillons de complaisance : refus d'accès au port, refus de transporter leurs produits, refus de les faire entrer dans les circuits commerciaux. L'IFCA a notamment demandé au Japon de prendre des mesures appropriées pour interdire l'importation du thon pris par ces opérateurs. Un représentant de l'IFCA a par la suite remis le texte de cette motion aux autorités japonaises.

Lors de sa seizième réunion ordinaire qui s'est tenue à Rio de Janeiro, Brésil, du 15 au 22 novembre 1999, avec la participation des représentants de 27 Etats et de l'Union européenne, la Commission des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) a, de son côté, adopté une résolution réclamant l'élimination des bateaux de pêche enregistrés sous des pavillons de complaisance. Il est demandé à

chaque Etat de veiller à ce que ses thoniers palangriers ne se livrent pas à des activités non contrôlées, illégales et clandestines. On doit mettre le holà aux transactions commerciales portant sur du poisson en provenance de cette source. D'autres mesures sont également suggérées dans cette même résolution. Autre point important : la liste des thoniers opérant sous des pavillons de complaisance, préparée par les Etats-Unis et le Japon, a été officiellement reconnue par l'ICCAT. Elle sera bien utile aux autorités concernées pour prendre les mesures qui s'imposent.

L'effort entrepris ne doit pas se relâcher tant que l'on n'aura pas débarrassé les mers du globe de ces navires pirates. On aidera ainsi à préserver des ressources halieutiques qui sont si importantes à la fois pour le monde d'aujourd'hui et pour les générations futures. 

Cet appel a été rédigé par Yuichiro Harada, de la Section internationale de la Fédération des coopératives thonières du Japon, avec le concours de Alan Macnow, de Telepress Associates Inc.

Tisser le réseau

Les organismes et associations de pêcheurs devraient créer leur propre site pour bénéficier de la puissance du Net en matière de communication

Les organisations de pêcheurs prennent de plus en plus conscience des possibilités offertes par Internet. Par rapport aux autres moyens de communication, le Net a évidemment un plus grand rayon d'action et il est comparativement moins cher. La plupart de ces organisations qui sont représentées sur ce réseau ont leur adresse dans les pays du Nord, aux Etats-Unis surtout. Au Nord comme au Sud il y a bien peu de petites organisations à posséder un site. Dans les pays du Nord elles sont quand même de plus en plus nombreuses à s'y mettre.

Dans les pays en développement, bien qu'il existe des organisations et des mouvements de pêcheurs qui ne manquent pas de force, on ne les voit guère sur le Net. En Amérique latine quelques sites apparaissent. Des taxes douanières élevées s'ajoutent au prix des ordinateurs, des modems et du reste pour rendre plus malaisée l'adoption de cette nouvelle technologie. Et si l'organisation ne dispose pas de compétences internes, cela coûte encore plus cher pour construire le site, le développer, le mettre à jour et l'entretenir.

Le site de Gadus Associates (<http://www.istar.ca/~gadus/links.html#index>) propose une liste de ressources relatives à la pêche.

Il doit sûrement exister pas mal d'organisations de pêcheurs sur le Net, mais elles ne sont pas très visibles. C'est surtout vrai pour les sites qui ne sont pas en anglais. Les principaux moteurs de recherche sortent les pages qui sont en anglais, et dans une bien moindre mesure celles qui sont en français ou en espagnol.

A vrai dire, Yahoo, Alta Vista, Netscape, Excite, Infoseek, Lycos vous sortent rarement des pages dans ces deux langues. Certains moteurs ont des versions françaises: Excite France, Yahoo France, par

exemple. Avec des moteurs de recherche qui permettent l'utilisation de mots-clés dans des langues «minoritaires», on peut localiser des sites d'organisations de pêcheurs nationales ou régionales. Les pages d'accueil de certains sites proposent des versions en plusieurs langues.

Il existe très peu de sites d'organisations de pêcheurs qui soient régulièrement mis à jour. Les sites des sociétés de pêche et des professionnels des produits de la mer sont évidemment beaucoup mieux organisés et tenus à jour.

Quelques exemples

Le site web du réseau des communautés littorales de la Nouvelle-Ecosse, au Canada, (<http://www.gdlewis.ednet.ns.ca/~coastal/>) donne des informations sur les pêcheurs locaux, sur leur situation sociale, leur place dans l'économie locale. Il y a aussi des données sur l'évolution et la composition des débarquements annuels, en quantité et en valeur. Ajoutons qu'une section est consacrée au rôle des femmes dans l'économie locale.

Sur la page d'accueil on peut cliquer sur un lien qui donne accès aux publications. On y trouve deux rapports de 1995 et 1997 sur des expériences de cogestion des pêcheries à base communautaire. Dans la section Community Update il y a divers renseignements sur l'actualité de la pêche locale et régionale, des offres d'emplois dans le secteur de la pêche et des brèves.

On y trouvera aussi le rapport d'une conférence de juin 1998 sur les communautés littorales et rurales. Et pour finir, le site propose également deux recettes du terroir : la soupe d'anguille micmaque et Solomon Gundy, avec une mise en garde à propos des effets secondaires.

Le site de CONAPACH (Confederacion Nacional de Pescadores Artesanales de Chile) est évidemment en espagnol. Son adresse est <http://www.conapach.cl/>. C'est un site vivant, avec des liens vers des services et programmes annexes : CEDIPAC (Corporacion Para La Educación, Desarrollo E Investigación De La Pesca Artesanal De Chile) dont l'adresse est <http://www.conapach.cl/asesoras/cedipac.htm>, CFP (Centro De Formación polifuncional) dont l'adresse est <http://www.conapach.cl/asesoras/cfp.htm>, Unidad de Apoyo y Servicios Empresariales para la Pesca Artesanal dont l'adresse est <http://conapach.cl/asesoras/unidadapoyo.htm>. Le site de CONAPACH présente des documents sur les campagnes contre les QIT (quotas individuels transférables) et contre la privatisation des droits de pêche au Chili.

A l'adresse <http://www.corpwarch.org/feature/india/interviews> on trouvera un article sur le National Fishworkers' Forum (NFF) de l'Inde. Citons aussi le site de l'Association des femmes de pêcheurs de Gloucester, à l'adresse suivante : <http://gfwa.org/%7egfwa/index.html>. Sa dernière mise à jour date de février 1999. La Pacific Coast Federation of Fishermen's Association (<http://www.pond.net/~pcffa>) est «de loin la plus grande et la plus dynamique organisation de pêcheurs professionnels de la côte ouest des Etats-Unis.» Elle publie une rubrique mensuelle dans ce qui est la plus ancienne publication de la filière pêche sur la côte du

Pacifique, et l'une des plus lues. L'adresse est <http://www.fishermensnews.com>.

Le Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (<http://www.south-asian-initiative.org/wff/intro.htm>) donne des informations sur ses objectifs et sa structure, une liste de ses membres, les adresses d'un certain nombre d'organisations de pêcheurs et quelques liens avec d'autres sites. Dans la section Documents on trouvera le compte-rendu de l'Assemblée fondatrice de Delhi (17-21 novembre 1997). On peut télécharger le texte anglais sous WordPerfect, MS Word zip et HTML.zip. Le texte français et espagnol est disponible sous MS Word zip. Il ne semble pas que le site ait été mis à jour depuis l'assemblée de Delhi.

Le site de l'Union des pêcheurs des Maritimes, Canada, est en anglais, mais il y a des liens vers du français et de l'espagnol (<http://www.3.nbnet.nb.ca/mfuupm/UPM>). On y apprend ce que le syndicat a fait pour les pêcheurs et ce qu'il pense de la gestion des pêches locales, des politiques, des quotas...

Commerce électronique

Dans les pays développés le commerce électronique des produits de la mer se répand petit à petit. Aux Etats-Unis Fishmart (<http://www.Fishmart.com>) propose divers services aux professionnels de la pêche pour le poisson frais, congelé, les crustacés et autres espèces intéressantes. Sur

certaines sites d'organisations de pêcheurs il y a des liens vers des fournisseurs d'information en ligne pour les cours et les tendances du marché, par exemple Current Market Prices sur le site de l'Association coopérative des pêcheurs du Maine (<http://www.mefishcoop.com>).

Le site national Fisherman Online (<http://www.nationalfisherman.com>) propose notamment un lien vers la législation fédérale relative à la pêche. On arrive par là au National Marine Fisheries Service (NMFS) qui permet d'accéder au texte d'importantes lois fédérales (Magnuson Stevens Act, Commercial Fishing Vessel Safety Act...).

New Jersey Fishing (<http://www.fishingnj.org>) est un site géré par la Garden State Seafood Association et Fishnet US. Il traite de la filière Produits de la mer du New-Jersey, des techniques de capture utilisées par les pêcheurs locaux et parle aussi de recettes de cuisine et de divers sujets ayant trait au littoral et à la mer.

Sous Gear Effects il y a une liste de liens qui permettent d'accéder à des documents qui parlent de l'impact du chalut et des dragues sur l'environnement marin, avec quelques schémas et illustrations.

De nombreux sites accordent une place importante aux prévisions météorologiques qui sont actualisées deux ou trois fois par jour ou davantage. La section Prévisions

météo de National Fisherman Online annonce le temps qu'il fera dans les principales zones de pêche sur les côtes américaines et canadiennes. En cliquant sur une carte à l'endroit qui l'intéresse, l'internaute obtient l'information désirée : pression atmosphérique, vitesse du vent, état de la mer et tout ce qui est important pour le pêcheur.

Le site de la Maine Fishermen's Cooperative Association (<http://www.mefishcoop.com>) fournit aussi des prévisions sur le temps, avec des données provenant de balises météo en mer. LOST (Loved ones of Sea Tragedy), dont l'adresse est <http://www.irishmarine.com/lost.html>, est une association irlandaise créée pour aider ceux qui ont perdu des parents en mer.

Le réseau Femmes

Women's Fisheries Network (<http://web.mit.edu/seagrant/www/wfn.html>) est un réseau national à but non lucratif composé d'hommes et de femmes engagés dans la formation de membres ou de non membres sur des questions relatives à la pêche professionnelle et à la filière Produits de la mer.

Le programme Sécurité à bord de l'Association des propriétaires de bateaux de pêche du Pacifique-Nord (NPFVOA), à l'adresse <http://www.halcyon.com/npfvoa/>, est aussi un organisme à but non lucratif qui se consacre à la formation des pêcheurs et des marins. Ce programme a été

lancé en 1985 en collaboration avec les Garde-côtes des Etats-Unis.

FishFolk est un groupe de discussion très intéressant pour ceux qui sont concernés par les problèmes de gestion des pêches. On y aborde occasionnellement les aspects sociaux des pêches et la situation des petits pêcheurs. La liste possède son propre site web (<http://web.mit.edu/seagrant/www/fishfolk.html>) avec toutes les instructions pour s'inscrire et une documentation biographique sur certains membres.

On peut aussi parcourir les archives (<http://safmc.noaa.gov/safmcweb/library/Databases/fishflksearch.html>) pour trouver une bonne partie des messages envoyés à FishFolk. Pour s'inscrire il faut envoyer le message «subscribe» fishfolk to listserv@mitvma.mit.edu. Auparavant vous aimeriez peut-être jeter un coup d'œil sur la liste des questions les plus fréquentes et sur les réponses, à l'adresse <http://web.mit.edu/seagrant/advisory/fishfolkfaq.html>.

FishList traite des mêmes choses que FishFolk mais consacre plus d'espace au commerce des produits de la mer. Elle est expressément prévue pour recevoir des messages à caractère plutôt commercial qui sont souvent mal accueillis par les listes à tonalité plus «intellectuelle», ou qui sont en tout cas jugés «inappropriés». FishList est gérée par The Fish Highway (<http://www.fishroute.com/>) ou FishRoute. Pour s'inscrire, envoyer le message «subscribe fishroute» à fishlist@fishroute.com.

Le site du Collectif Pêche et Développement (<http://assoc.wanadoo.fr/peche.dev>) est en français. Il contient diverses informations sur cette association, la pêche industrielle, la petite pêche, les accords de pêche, les femmes dans la pêche, la Journée mondiale des pêcheurs (20 novembre 1998 et 1999). La veille sur l'actualité des débats en cours (chalutage, accords de pêche, etc...) est mise à jour régulièrement. Le site donne aussi des nouvelles sur la préparation de l'Assemblée constitutive du Forum mondial des pêcheurs qui se tiendra en octobre 2000 à Locudy, en Bretagne (France).

Le tout dans le tout, les organisations et associations de pêcheurs ont encore beaucoup de chemin à parcourir pour

pouvoir percer sur la Toile. Cette technique de communication est très certainement moins chère que d'autres moyens conventionnels, la production de documents écrits notamment. Elle permet des contacts à l'échelle du monde pour tisser le réseau. Il est donc à souhaiter que chacun essaie de s'en servir au mieux. ¶

Article écrit par Omkar G. Krishnan, du Centre de documentation de l'ICSF à Chennai, Inde



China

Les ricaneurs se sont tus

Suite du récit autobiographique du pionnier
du mouvement coopératif dans le secteur de la pêche

Pendant deux ans nous nous sommes attachés à former les membres des fédérations régionales. Puis nous avons dissous ces structures et créé à la place des antennes de Dogyoren (la Fédération des coopératives de pêche d'Hokkaido) dans les grosses localités où étaient les négociants : Nemuro, Hakodate, Hiyama, Kitami, Soya et Kushiro.

Nous étions parvenus à faire en sorte que les coopératives de pêcheurs commercialisent la production de pétoncle, d'encornet et d'algues de ses membres. Maintenant nous nous attaquons à la forteresse de ces négociants. C'est ainsi qu'à Hakodate nous avons ouvert un bureau de Dogyoren au deuxième étage d'un immeuble appartenant à une banque. Et pour signaler notre présence, nous avons inscrit «Dogyoren» en lettres d'or sur les fenêtres.

Les gros mareyeurs ricanaient de notre tentative. Des gens aussi inexpérimentés que nos coopérateurs, se targuant d'ouvrir boutique pour écouler leur production sans leur aide, se casseraient les reins au bout de six mois, disaient-ils. J'ai décidé de mettre le paquet sur notre antenne d'Hakodate et j'ai envoyé là-bas deux des personnes les plus compétentes dont nous disposions : Shuzo Ito, comme directeur, et Eio Monai comme adjoint. Ils ont été excellents, et le volume des transactions portant sur l'encornet s'est très vite développé.

Devant le succès de notre entreprise, un mouvement anti-coopératives a pris forme parmi les négociants. L'Association des négociants en produits de la mer d'Hakodate a présenté une pétition au gouvernement local dans l'espoir que les positions acquises de ses membres seraient protégées. Les négociants prétendaient que Dogyoren et les coopératives jouissaient d'avantages injustes. Ils étaient très hostiles à nos activités et cela nous créait un certain

nombre de problèmes. Le responsable de la Direction de l'Industrie d'Hokkaido, M. Okuno, a alors convoqué les deux parties pour essayer de trouver une solution. Une centaine de personnes ont participé à la réunion qui s'est tenue au Sapporo Grand Hotel.

A peine avait-on procédé à l'ouverture des débats que plusieurs représentants des négociants prenaient la parole pour nous critiquer, disant que nous ne connaissions rien aux produits de la mer ni aux règles du commerce, et que nous étions bien ingrats d'avoir oublié tout ce qu'ils avaient fait pour nous. Ils n'étaient pas sûrs que nous allions rembourser nos anciennes dettes à leur égard, et ils réclamaient haut et fort la cessation de nos opérations de vente coopératives. Nous devons laisser cet aspect des choses à eux, les professionnels.

Au début, personne de la Fédération coopérative ne s'est levé pour argumenter avec eux. M. Okuno me fait savoir que puisque cette réunion a été organisée sous les auspices du gouvernement local, il ne pourra la clore sans avoir entendu auparavant le point de vue des pêcheurs. Je pousse quelques participants à se lever et à s'exprimer. Finalement Tsutomu Takagi, qui avait été directeur de la Fédération régionale de Kitami, se décide et parle avec éloquence de l'âpreté des négociants. «Nous essayons seulement de vendre ce que nous produisons de nos propres mains. Il n'y a rien d'aberrant à cela. Nous allons rembourser nos dettes, certainement. Vous n'avez pas le droit de vous servir de cet argument pour maintenir à tout prix vos avantages acquis.» Puis le président de la coopérative de Mitsubishi se lève et déclare que les négociants n'ont absolument aucun droit de se mêler des affaires du nouveau mouvement coopératif. Ils ne font que s'accrocher à un antique système commercial dépassé.

Les négociants sur la défensive

«Si vous voulez travailler avec nous dans le nouveau système, vous êtes les bienvenus. Mais nous n'allons pas travailler avec vous si vous refusez d'évoluer», dit-il. Les négociants ne trouvèrent rien à répondre à cela.

M. Okumo a alors décidé que les autorités devaient intervenir et il a nommé un certain M. Suzuki comme inspecteur de la Direction de l'Industrie et du Commerce. M. Suzuki a déclaré que les négociants devaient s'adapter aux nouvelles façons de procéder pour faciliter le développement des affaires. Il a fait remarquer que le gouvernement encourageait constamment l'actionnariat. C'est justement ce que pratiquaient les pêcheurs. Il était donc un peu choquant de constater que les négociants s'obstinaient dans un comportement égoïste et individualiste. A cela les négociants ne trouvèrent encore rien à répondre.

A la fin de la réunion je me suis aussi levé. J'ai remercié les négociants d'avoir exposé leur point de vue, que nous trouvions d'ailleurs raisonnable à certains égards. En tout cas cela a clarifié les choses et cela a été très utile. Mais je leur ai dit qu'ils avaient tort d'invoquer les règles commerciales. Comme l'encornet se pêche dans toutes les eaux qui entourent Hokkaido, nous ne voyions pas pourquoi nous irions vendre de l'encornet séché aux négociants d'Hakodate. «Je sais qu'il est de votre devoir, en tant que commerçants, d'approvisionner Hakodate.

Nous ne cherchons pas à vendre absolument notre production aux négociants des autres régions. Mais nous aimerions bien que vous acceptiez d'acheter à un prix qui nous convienne aussi. Les pêcheurs ont besoin de vivre, et s'ils ne peuvent obtenir de vous un prix convenable, ils iront voir ailleurs. Pour nous la coopérative est tout simplement un moyen d'échapper à la pauvreté.

Vous devez comprendre que les temps changent et qu'il y aura des coopératives non seulement à Hokkaido mais partout ailleurs dans le pays. Nous allons bientôt mettre en place une fédération nationale. Vous avez le droit de vous occuper de vos propres affaires dans les secteurs d'Hakodate, d'Otaru et autres localités : cela ne nous concerne pas. Nous apprécions votre contribution au développement d'Hokkaido, mais ne soyez pas déphasés. Pour ce qui nous concerne, nous sommes bien décidés à réussir ce que nous avons entrepris. Je vous en prie, ne vous tracassez pas pour nous !»

Après cette réunion, nous avons pu développer sans accroc nos opérations de ventes mutualistes. J'ai souvent employé à ce sujet l'expression «révolution coopérative». Cette révolution nous n'aurions pas pu l'accomplir si nous n'avions pas coupé net la relation entre négociants et pêcheurs. Cette réunion a donc été un événement particulièrement important. Dans d'autres préfectures, les coopératives n'ont pas fait leur révolution,

et les négociants ont continué à invoquer des notions anciennes de «faveurs et d'obligations» pour conserver leurs positions.

Ventes en coopératives

Dans ce domaine la première étape est la collecte de la production individuelle. Pour cela nous devons bien expliquer aux adhérents les buts du mouvement coopératif et faire en sorte qu'ils restent unis. Puis il faut négocier les prix avec les acheteurs. Pour en arriver là il est essentiel que nous collections au moins 50 pour cent des volumes débarqués afin de pouvoir peser sur le marché. Je sais par expérience qu'on arrive ainsi à renverser la tendance et faire que le marché soit un peu plus favorable au vendeur.

Lorsqu'on négocie les prix, il faut déterminer à l'avance l'importance des coûts et estimer les niveaux de l'offre et de la demande. Parfois il vaut mieux conserver des prix bas, si les acheteurs ont déjà de la marchandise en stock, par exemple, ou si les captures de l'année en cours se maintiennent à un bon niveau. Les coopératives de Dogyoren ne peuvent réussir dans la commercialisation que si leurs négociations sont bien menées. Si les choses se font par appel d'offres, les négociants vont tenter de spéculer et nous allons échouer. Les exemples ne manquent pas. En 1965 les cours du saumon étaient de 40 pour cent supérieurs aux années ordinaires car les grosses conserveries raflaient tout ce qu'il y avait à vendre. Nous avons mis en garde nos coopératives, en leur disant de rester à des prix raisonnables, que c'était trop risqué de vendre à des cours aussi fantastiques. Les coopératives ne doivent pas vendre à de tels prix, alors que cela ferait sans doute du bien aux producteurs. Elles doivent en effet également tenir compte des consommateurs. Si les prix sont raisonnables et stables, c'est toute la société qui va être gagnante. Et il ne faut pas oublier qu'une coopérative est une entreprise qui est faite pour durer, pas pour agir au coup par coup. Il faut tout le temps tenir compte de la clientèle.

A l'époque où nous développons nos coopératives, les militaires prenaient de plus en plus d'influence sur les affaires du gouvernement central, surtout après la colonisation de la Mandchourie. Nous avons alors eu du mal à exporter nos produits en

Chine, qui avait été le principal débouché pour l'encornet séché, le pétoncle, l'ormeau, les algues. Le ministère de l'agriculture et des forêts a alors dû trouver une solution pour exporter les produits de la mer sur le marché chinois par un circuit unique. Il a créé pour cela la Société commerciale japonaise de produits de la mer où l'on retrouvait trois grosses entreprises et la Fédération nationale des coopératives de pêche (Zengyoren) et Dogyoren.

M. Miyozo Takakusa, président de Zengyoren, a été nommé président de cette nouvelle société. Quant à moi je suis devenu directeur de l'antenne de Sapporo, tout en conservant mon poste de directeur général de Dogyoren. Nous avons recruté comme directeur général M. Kagato Matsuo, qui venait d'une société membre du nouvel organisme. Cette personne, compétente en matière de commerce, était également bien informée sur la nature des coopératives.

Toute la production qui devait prendre le chemin des exportations était collectée par la Société commerciale japonaise des produits de la mer, et le gouvernement a ainsi renforcé son contrôle sur les échanges. Peu de temps après la mise en place de ce système, je suis allé à Tokyo. Et là j'ai été très surpris d'apprendre par les journaux que le gouvernement avait décidé d'appliquer un barème des prix officiel aux produits de la mer. J'ai été très choqué. Il ne m'était jamais venu à l'esprit que nos ventes coopératives auraient à tenir compte de prix contrôlés, et je ne savais d'ailleurs pas comment on pouvait faire avec un tel système. Il était impensable que le gouvernement puisse fixer un prix pour chaque espèce, car au cours de l'année la production varie sans cesse parce que les conditions naturelles changent constamment. Mais le gouvernement semblait se préparer à la guerre qui approchait en prenant le contrôle de l'économie et en bridant la liberté de parole et la liberté de la presse. 🍄

Extrait de l'Autobiographie de Takatoshi Ando, traduite du japonais par Naoyuki Tao et James Colyn

China

Un casse-tête chinois

S'il y a eu dévolution du pouvoir, il reste qu'une meilleure coordination entre les autorités de Pékin et les responsables provinciaux et locaux est absolument indispensable pour sortir de la crise

La Chine possède une façade maritime de 320 000 km de long et un plateau continental de 374 000 km. C'est le premier producteur mondial de produits de la mer. En 1997 les pêches maritimes ont dépassé les 20 millions de tonnes. Les captures proviennent essentiellement de la Mer de Bohai, de la Mer Jaune, de la Mer de Chine orientale, et de la Mer de Chine méridionale. Les espèces les plus importantes sont les suivantes : poisson-sabre, greater yellow croaker (*Pseudosciaena crocea*), lesser yellow croaker (*Pseudosciaena polyactis*), filefish (*Cantherines spp*), comète, anchois japonais, maquereau espagnol (*Scomber japonicus*), capitaine, aileron, crabe bleu, murénésocce, hareng et diverses espèces de crevettes.

Les sources historiques chinoises font état de mesures de gestion des pêches dès l'époque de la dynastie Xiayu (2100-1600 avant JC). La pêche était interdite pendant la saison du frai au printemps. Dans un ouvrage intitulé *Guanzi*, baguanpian et qui date de la dynastie Chun Qui (770-476 avant JC), il est question des limites des ressources naturelles des lacs et de la mer. Cela est intéressant parce que, jusqu'à une date récente, on croyait généralement que la richesse des océans était inépuisable. Pendant les dynasties Ming et Qing (1369-1911 après JC) on fait clairement référence à des bonnes pratiques de pêche. Ce sont là peut-être les premières tentatives de gestion raisonnée des pêcheries.

Si les pêches maritimes chinoises ne datent pas d'hier, elles ne se sont vraiment développées qu'après la Seconde Guerre mondiale. On a surtout pratiqué le chalutage de fond, une méthode venue des Etats-Unis et du Japon. A partir des années 1980, les autorités chinoises ont adopté une politique de libéralisation économique, ce qui a conduit à une privatisation des activités de

pêche. Des milliers de nouveaux venus se sont lancés, et beaucoup ne possèdent même pas de permis. En 1985 les prix ont été libérés et les pêcheurs ont eu le droit de vendre leur production n'importe où, même en pleine mer. Dans les entreprises de pêche on rencontre trois types de propriété : l'Etat, le secteur privé, les collectifs. Derrière ce terme générique de collectif il y a en fait les communes. Depuis l'adoption d'une politique économique «libérale», les collectifs sont devenus dans la pratique des petites entreprises de pêche privées. Donc les bateaux appartiennent soit à l'Etat, soit à des propriétaires privés.

Les entreprises publiques sont très déficitaires à cause du déclin de la production et du coût d'exploitation élevé des gros bateaux. De plus en plus de pêcheurs réussissent à devenir propriétaires d'une embarcation, et sur les zones de pêche chinoises on constate que les gros bateaux sont progressivement remplacés par des unités plus petites. Les organismes de contrôle et de tutelle ont là fort à faire car ils avaient été prévus pour s'occuper de pêcheries travaillant avec de grosses unités. Ils ont du mal à réguler l'expansion sauvage des flottilles, surtout pour les bateaux de moins de 20 m. Les ventes de moteurs hors-bord se sont envolées et l'on ne connaît guère le nombre exact des embarcations de pêche qui en sont équipées.

Statistiques peu fiables

Il y a une quinzaine d'années les statistiques de la pêche chinoises étaient assez fiables. Mais elles se sont détériorées parce qu'il est très difficile de détecter et enregistrer l'effort de pêche des petits bateaux. On estime aujourd'hui à environ 300 000 le nombre d'unités de pêche, et la plupart feraient moins de 24 m. A vrai dire, c'est la puissance motrice qui est retenue pour les classer. La plupart sont équipées d'un moteur de moins

Une entreprise en difficulté

TLa Shanghai Marine Fisheries Co. Ltd a été l'une des plus grosses sociétés de pêche chinoises. Elle appartient à la municipalité. Elle a compté jusqu'à 238 bateaux, surtout des chalutiers et des senneurs. Actuellement 23 unités seulement opèrent dans la ZEE. Ses plus gros bateaux sont des chalutiers-usines de 2 000-3 000 tjb qui travaillent dans le Pacifique-Nord-Ouest. Ils ont été achetés d'occasion en Allemagne. Il y a aussi de grosses unités de 63 m environ qui sont spécialisées dans l'encornet.

A cause du déclin rapide de la ressource, dix chalutiers restent à quai. Ces types de bateaux ne sont pas compétitifs face à la petite pêche collective. D'ailleurs la société n'envoie plus de chalutier dans la Mer de Chine orientale, par exemple, du fait de la concurrence de ces petites unités. Depuis 1985 elle s'est lancée dans la pêche lointaine et les chalutiers-usines. Elle est présente au Yemen, en Argentine, en Mauritanie, au Maroc, dans le Pacifique-Sud. Elle exploite 69 bateaux dans le cadre de dix-sept entreprises conjointes avec des partenaires locaux. Trente-trois de ces unités sont spécialisées dans la pêche à l'encornet.

On attribue la surexploitation des ressources halieutiques chinoises à trois causes : les sociétés d'Etat possédaient une capacité de capture excessive, il y a eu la prolifération des petites unités de pêche en propriété collective,

la pollution d'origine industrielle. On sait bien que les stocks ne vont pas se reconstituer à court terme. Il faut donc réguler l'effort de pêche, ce qui exige d'importants retraits de flotte.

La restructuration a entraîné la perte de 1 900 emplois. Les personnes de plus de 50 ans ont été mises d'office à la retraite. Quelques-uns ont cependant trouvé un autre type de travail. D'autres sont retournés dans leur village d'origine ou ont reçu une formation avant de rejoindre des bateaux de pêche lointaine.

Les salaires du personnel embarqué sont liés à la production. Il existe un salaire minimum garanti, mais le seuil n'est pas fixe. Il y a aussi une organisation syndicale dans la pêche et les représentants du personnel prennent part aux décisions concernant la gestion. La politique de l'entreprise doit être débattue et approuvée par le syndicat. L'entreprise s'occupe du logement de ses employés, de la santé et de l'école.

A cause de la surexploitation et de la surpêche la Shanghai Marine Fisheries Co. Ltd souhaite réduire ses activités de pêche. Le problème majeur ce sont les grosses unités avec lesquelles il est plus difficile d'opérer une diversification. La société étudie la possibilité de se tourner vers le transport maritime, la mariculture, l'aquaculture ou diverses activités à terre liées au monde de la pêche.

de 20 CV. Cette catégorie augmente de 15 pour cent par an en moyenne.

Les responsables des pêches sont bien conscients qu'il faut réduire cette capacité de capture, mais ils ne savent pas quoi faire de la multitude des pêcheurs, environ cinq millions pour les pêches maritimes. Il existe sans doute un petit courant migratoire vers Taiwan, la Corée et le Japon. De toute façon les nouveaux arrivants sont bien plus nombreux que les partants.

Actuellement les autorités de tutelle font surtout appel à des mesures de régulation des intrants, et elles en reconnaissent volontiers les limites. L'outil principal est la période de fermeture. Depuis 1978, elle avait été de deux mois, puis on est passé à trois mois en 1998. Pendant cette période il est interdit d'avoir un engin de capture dans l'eau ou à bord du bateau. Mais cette

réglementation ne résout pas le problème de la surcapacité de capture. Selon des sources officielles, les gestionnaires des pêches souhaiteraient associer contrôle des moyens de production et contrôle de la production, avec des mesures techniques pour réduire la surcapacité existante. Mais au niveau de l'administration provinciale et au-dessous la volonté politique n'est pas présentement assez forte pour s'engager avec détermination dans ce sens.

Afin de réduire en partie l'effort de pêche, les responsables politiques ont, depuis 1985 essentiellement, cherché à encourager des opérations de pêche lointaine. Aujourd'hui cela concerne environ 1 200 chalutiers et 15 000 hommes d'équipage. On les trouve en Mauritanie, en Guinée-Bissau (pour le poulpe et les poissons osseux), en Sierra-Leone (crevette et encornet), au

Coup d'œil à l'intérieur

A San Yan, une localité du district de Jinsan, Shanghai, j'ai visité, pendant la période de fermeture des pêches, une petite entreprise qui travaille surtout avec des embarcations de 10 m qui ont trois personnes à bord. La pêche se fait avec des filets fixes par 10-20 m de fond. Les captures sont constituées essentiellement de poisson de rebut.

La plupart des bateaux avaient bien plus de vingt ans, et ils étaient assurément décrépis. Certains utilisaient de grosses pierres en guise de lest, et rares étaient ceux qui avaient reçu une couche de peinture. Sur ceux qui avaient eu de la chance, la peinture s'écaillait de toute part. On disait même que quelques-uns avaient en fait une soixantaine d'années. Les sorties durent une dizaine de jours. Il y a environ 180 jours de pêche dans l'année. Pendant la période de fermeture, les pêcheurs ne reçoivent aucune indemnité de la part de l'Etat. Ils gagnent en moyenne l'équivalent de 100 dollars par mois. Dans les sociétés de pêche qui appartiennent à l'Etat, le gouvernement verse un salaire minimum même pendant la période de fermeture.

La plupart du temps, ceux qui investissent dans la pêche font appel à leurs propres économies ou à celles de leurs familles. Il arrive parfois qu'on ait recours à des prêts bancaires. Le salaire du patron est de 20 à 30 pour cent supérieur à celui d'un matelot.

L'amenuisement de la ressource, consécutif à l'accroissement de l'effort de pêche, constitue un problème majeur. Par le passé les femmes confectionnaient des filets. Dans la commune on ne trouve plus de femmes dans des activités liées à la pêche. Elles travaillent toutes dans les usines que possède la commune et où l'on fabrique des tissus, des chaussures, des ceintures de sécurité.

Les pêcheurs de plus de cinquante ans sont souvent illettrés. Les plus jeunes sont allés à l'école secondaire pour la plupart. Pour entrer dans la pêche il faut être âgé de 17 ans au moins et avoir terminé le secondaire. Les pêcheurs doivent posséder un permis, qui est délivré gratuitement. Pêcher sans permis constitue un délit qui peut entraîner la confiscation de l'embarcation et des engins de capture, sans oublier l'amende.

Yemen, en Argentine (encornet) et dans certains pays du Pacifique-Sud (thon).

Le débat sur la limitation des capacités de capture constitue un important enjeu politique, et il existe un moratoire pour les nouvelles constructions : on ne peut faire du neuf que pour remplacer. En 1981 le nombre total des bateaux a été plafonné, mais les autorités provinciales et locales n'ont pas tenu compte de cette décision. Depuis on revoit périodiquement ce plafond, et si on se préoccupe de cette disposition c'est pour mieux la contourner. Entre le gouvernement provincial et les entreprises de pêche des communes il s'était même établi un marché de l'occasion actif. En ce moment, à cause de l'effondrement de certains stocks, il est plutôt terne.

Pour améliorer la gestion des pêches en Chine, il faudrait tout d'abord qu'une meilleure coordination s'établisse entre l'administration centrale et l'administration provinciale et locale. L'administration centrale souhaite sans doute renforcer les mesures de gestion tandis que les autorités provinciales et locales cherchent à récupérer ce qu'elles ont investi dans le secteur de la

pêche. Leur première préoccupation c'est de protéger à court terme leurs activités de pêche. Et pour cela il leur arrive d'ignorer tout simplement les décisions prises par le gouvernement central.

La surpêche

La dévolution du pouvoir en Chine semble, hélas, avoir aggravé une situation caractérisée par une capacité de capture excédentaire et un effort de pêche excessif. A Pékin cela inquiète, mais on attend toujours une réaction positive de la part des provinces et des communes. Bon nombre de dispositions prises par le gouvernement central ne sont tout simplement pas respectées.

Dès 1988, par exemple, on avait prévu la possibilité d'un effondrement des stocks de filefish (*Cantherines spp*). Faute de mesures appropriées, c'est ce qui est arrivé en 1991. La production de poisson-sabre est actuellement assez élevée, mais la taille des sujets capturés diminue progressivement. Les scientifiques craignent que cette espèce va connaître le même sort que le filefish. Dans la composition des débarquements on constate que les espèces situées plus bas



dans la chaîne alimentaire sont plus nombreuses, de même que les juvéniles.

C'est le Bureau des pêches qui est chargé de faire appliquer la réglementation centrale et provinciale dans la ZEE. Mais il ne dispose que de faibles moyens : manque de financements, manque de personnel bien qualifié, manque de bateaux pour assurer les patrouilles. Ses agents de contrôle sont souvent des militaires en retraite.

Un grand nombre d'agriculteurs essaient de se lancer dans des activités de pêche, ce qui aggrave encore les choses. On estime que 10-20 pour cent des marins-pêcheurs sont d'anciens cultivateurs. Ce courant est perceptible dans les provinces suivantes : Sichuan, He Nan, An Hui, Guanzhou.

On retrouve la plupart de ces anciens cultivateurs comme matelots sur des petits bateaux. Comme la main-d'œuvre venue des terres ne coûte pas cher, les patrons-pêcheurs y ont recours. La vie de pêcheur est apparemment plus facile que celle du cultivateur, même dans les zones littorales où l'agriculture est plus prospère. On peut se demander combien de temps la Chine pourra maintenir ses niveaux actuels de capture alors que les pêcheries sont de plus en plus confrontées à ces deux phénomènes liés : capacité de capture excédentaire, effort de pêche excessif.

Si aucune mesure n'est prise rapidement, la Chine pourrait bien perdre sa place de premier producteur mondial. Sans doute les autorités essaient-elles de renforcer les opérations de pêche lointaine. Mais là non plus l'avenir n'est pas tout rose parce qu'à l'étranger la surexploitation est aussi en marche. A défaut de remèdes efficaces les pêches chinoises iront vers une crise majeure. 🐞

Langouste et cobra royal

Le marché au poisson Chaoan Siping de Shanghai est le plus important de toute la Chine. Depuis plus de trente ans on y vend du poisson congelé. Et il importe des farines destinées à l'aquaculture et toutes sortes de poissons, depuis le poisson-sabre jusqu'à la légine australe qui se vend, paraît-il, à 150 dollars le kilo dans certains restaurants de luxe. Tout le poisson haut de gamme est emporté par les restaurants. L'espèce la plus chère produite dans les eaux chinoises est le greater yellow croaker (*Pseudosciaena crocea*) qui part à une centaine de dollars le kilo. Ce poisson de luxe entre dans les repas d'affaires qui passent en frais généraux. Les Chinois ont pour habitude d'envoyer leurs hôtes au restaurant : c'est une tradition. Là où on m'a emmené il y avait de la langouste vivante d'Australie et de Nouvelle Zélande, du crabe caillou des Etats-Unis, des langoustines. Il y avait aussi, bien sûr, des cobras royaux dans leur cage !

L'un des marchés que j'ai visités a été ouvert récemment, et il est géré par une femme. Il est en train de s'équiper pour pouvoir importer des espèces vivantes. Il appartient à une coopérative dont l'activité est assez diversifiée : elle fait également commerce de thé. En plus du poisson, des céphalopodes, des crustacés on peut aussi trouver à cet endroit des serpents et des tortues qui proviennent d'élevages.

Chine

Article écrit par Sebastian Mathew, secrétaire exécutif de l'ICSF, au terme d'une récente visite d'étude à Pékin et Shanghai

Brèves

Golfe du Bengale

Dans un communiqué récent l'agence officielle BSS fait savoir qu'une pollution massive

menace la vie marine dans le Golfe du Bengale. Au cours des années passées le volume des captures a d'ailleurs fortement baissé au Bangladesh.

Les experts laissent entendre que si cette pollution persiste la ressource ira encore en s'amenuisant, et des espèces de poissons et de crustacés pourraient même disparaître. Un vaste réseau de fleuves et d'affluents déversent dans le golfe nutriments et polluants.

A vrai dire les problèmes sont multiples : déchets industriels toxiques, nappes de pétrole, poissons rejetés, pêche clandestine, surpêche, envasement, stagnation des eaux, déchets venus de l'intérieur des terres en quantités croissantes, installations

d'écloseries, ignorance des pêcheurs sur l'état réel de la ressource dans le golfe, gestion calamiteuse du secteur de la pêche.

Selon une enquête de l'Institut des ressources halieutiques du Département des pêches de l'Université de Chittatong, les quantités de pesticides utilisées dans le pays ont augmenté de 400 pour cent depuis 1977.

On peut se passer de gambas

En Suède la grosse crevette tropicale est un produit relativement récent

qui n'est pas encore bien entré dans les habitudes alimentaires du pays.

Cela pourrait faciliter la tâche de la Société suédoise pour la préservation de la nature qui depuis 1995 essaie d'attirer l'attention sur les problèmes liés à la production des gambas. Cet organisme pense qu'il

serait possible de persuader les consommateurs et les négociants de se passer de ce produit. Il travaille en collaboration avec plusieurs associations de pays du Sud producteurs (Equateur, Honduras, Malaisie, Thaïlande, Inde...) où l'on connaît à des degrés divers l'impact négatif du commerce de la grosse crevette tropicale. Cela est vrai aussi bien pour la crevette sauvage que pour la crevette d'élevage.

Pour cette campagne d'action, la Société suédoise pour la préservation de la nature fait partie d'un réseau qui regroupe des associations de pays producteurs et de pays consommateurs.

Droits de propriété traditionnels

Les droits d'accès coutumiers des pêcheurs traditionnels des îles Fidji (Pacifique) seront bientôt reconnus de façon officielle. Le Conseil

des ministres a déjà adopté le texte d'un projet de loi en ce sens. La nouvelle législation est l'aboutissement d'une demande faite par le Grand Conseil des chefs qui avait reçu l'aval du Premier ministre et du ministre pour les affaires fidjiennes. Jusqu'à présent les modalités des droits d'accès aux zones de pêche traditionnelles (qoliqoli) étaient définies par la loi sur les pêches. Ces zones font maintenant partie du domaine public.

Le gouvernement a aussitôt cherché à rassurer les autres communautés du pays : on continuera à garantir leur accès à la ressource. Ceux qui pratiquent une pêche commerciale devront comme d'habitude obtenir un permis préalable.

La mangrove protectrice

La disparition rapide des forêts de palétuviers qui garnissaient le littoral de l'Etat d'Orissa en Inde a certainement fortement contribué à aggraver les effets du cyclone récent dont les conséquences ont été désastreuses.

A plusieurs reprises les écologistes avaient tiré la sonnette d'alarme. Et le cyclone de 1997 avait déjà fait 10 000 victimes, bien plus que ceux qui l'avaient précédé, celui de 1885 et celui de 1892, par

exemple. De nombreux hameaux et villages de la région de Paradeep, sur la côte, ont été balayés par les vagues. Les pertes en vies humaines ont été chiffrées à plus de 10000.

Les écologistes font remarquer que depuis les années 1970 la fréquence des cyclones s'est accrue, et la surexploitation de la mangrove n'est pas sans lien avec l'ampleur des dégâts. Les images recueillies par le satellite Salyut 7 dans les années 1970 permettent de suivre la régression progressive de la mangrove.

Un nouveau virus

Au Mexique, dans l'Etat de Sinaloa, la crevette d'aquaculture est attaquée par un curieux nouveau virus. Dans les élevages la mortalité s'est accrue et les autorités craignent que des mouvements écologistes internationaux opposés à

l'aquaculture intensive ne profitent de ce nouveau problème pour réclamer le boycott des produits de la

mer mexicains. Selon l'administration le virus ENH serait à l'heure actuelle jugulé, mais le diagnostic final n'est pas encore connu.

Le président de la Chambre d'aquaculture reconnaît qu'à Nayarit et au centre et au sud du Sinaloa ce virus a été particulièrement actif.

Zone humide protégée

La République islamique d'Iran a décidé de faire de la baie de Govater et d'Hur-e-Bahu, la dix-neuvième zone humide d'intérêt international. D'une superficie de 75 000 hectares, elle englobe le cours inférieur et l'estuaire du fleuve Sarbaz. Il y a des plans d'eau permanents, des marais, des mangroves, des vasières sur l'estran et des plages de sable fin bordant le Golfe d'Oman au sud-est du pays (Baluchistan) jusqu'à la frontière pakistanaise.

Cette réserve est importante pour le *Crocodylus palustris*, les oiseaux aquatiques qui hivernent, *Pelecanus crispus*, mouettes, hirondelles de mer...

Nos salaires !

Le gouvernement de Kiribati (Pacifique) a accepté le nouveau contrat et la nouvelle grille de salaires pour

les marins du pays employés sur des navires allemands. On leur appliquera désormais les mêmes barèmes que pour leurs collègues allemands. Il est également prévu des indemnités en cas d'accident ou de décès.

Les marins travaillant à bord de navires transitant dans une zone de conflit armé auront droit à une prime égale à 100 pour cent de leur salaire.

Par contre, les marins du Kiribati qui sont sur des bateaux de pêche coréens ne sont pas du tout contents parce qu'ils n'ont pas été payés depuis le mois de juin.

Le gouvernement du Kiribati avait directement pris en charge le problème des conditions de travail de ces gens. Leurs familles pensaient donc que l'argent des salaires allait arriver régulièrement. Pour l'heure les autorités se penchent à nouveau sur ce problème.

Sécurité et santé à bord

L'OIT vient de publier un rapport de 100 pages sur la sécurité et la santé dans le secteur de la pêche. Ce document doit servir de base de discussion pour la réunion tripartite sur ce même sujet, du 13 au 17 décembre 1999. Il existe une version

anglaise, française et espagnole. On y trouvera une analyse des mesures prises par les organisations internationales et les gouvernements pour

agir dans ce domaine. On y trouvera aussi une étude des normes OIT en matière de conditions de travail qui s'appliquent aux marins.

Il s'agit d'impulser un débat et savoir si ces normes sont adéquates et effectivement appliquées. Le site <http://www.ilo.org> présente un résumé de 15 pages de ce rapport.

Journée mondiale des pêcheurs

Partout dans le monde, les pêcheurs ont célébré la Journée mondiale des pêcheurs (21 novembre) sous les auspices du Forum mondial des pêcheurs artisans (WFF) qui rassemble présentement 23 organisations de 21 pays.

WFF prépare actuellement son Assemblée constitutive qui se tiendra à Loctudy, au sud de la Bretagne (France), en octobre 2000.

Il y avait une abondante brise, forte et constante. Le ciel faisait comme une énorme voile enflée par les éléments, et le monde tout entier courait bruyamment vent arrière. Le soleil invisible se manifestait par la seule intensité de l'espace qu'il occupait et d'où il dardait par paquets ses rayons. Chaque chose portait, tel des rois et des reines encouronnés de Babylone, son blason étincelant. La mer était un creuset d'or fondu où bouillonnaient et barbotaient la lumière et la chaleur.

— Herman Melville



ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'on. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la Fao. ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Inde) et à Bruxelles (Belgique). Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'icsf.

SAMUDRA est disponible en anglais et en français sur le site web suivant : <http://www.icsf.net>

publié par

Sebastian Mathew pour le
Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche 27 College
Road, Chennai 600 006 (Inde)
téléphone : (91) 44-827 5303 fax : (91) 44-825 4457
e.mail : icsf@vsnl.com

Bureau de Bruxelles

ICSF, Rue du Midi 165, B-1000 Bruxelles (Belgique)
téléphone : (32) 2-513 1565 fax : (32) 2-513 7343
e.mail : icsfbrussels@yucum.be

sous la direction de
SAMUDRA Editorial

mise en page
Satish Babu

couverture
pirogues sur la plage, de Kwama Akoto

crédit photographique
Swapan Nayak/Outlook, Sebastian Mathew
Brian O'Riordan, John Kufen

brèves
avec l'autorisation de
WAP, Reuters, FFA, FishFolk

traduction
Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

imprimé par
Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai

SAMUDRA n 24 décembre 1999
publication non commerciale à diffusion limitée